

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg

FRIBOURG

FRANC. 2.50 6.— 9.— 18.—
ÉTRANGER Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

Compte de chèques postaux Ha 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg	8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse	10 »	de hauteur
Etranger	12 »	sur une
Réclame	25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Les réponses du Japon et de la Chine aux puissances. L'affaire du second tour aux élections françaises.

On a attendu, hier mercredi, la réponse du Japon aux propositions anglo-américaines. Cette réponse, dont on n'a pas encore le texte exact, serait la suivante :

1. Le Japon est disposé à accepter la première proposition à condition que la Chine s'abstienne également de tout acte de force.

2. Le Japon ne peut accepter de ne faire aucun préparatif en vue de nouvelles hostilités tant qu'il ne sera pas convaincu de la sincérité du gouvernement chinois à ce sujet.

3. Le Japon considère qu'il lui est impossible de retirer ses marins des trois quartiers de Changhaï où la population civile japonaise prédomine à moins que la Chine n'ordonne à ses soldats de se retirer à une distance suffisante pour que la sécurité de la population japonaise soit assurée.

4. Le Japon consent à l'établissement d'une zone neutre et envisagerait même la conclusion d'un accord stipulant qu'aucun homme des troupes chinoises ne soit autorisé à pénétrer au delà d'une distance déterminée de la concession internationale (on fait remarquer qu'un accord de ce genre correspondrait au protocole des Boxers de Tien-Tsin).

5. Enfin, le Japon déclarerait que, en aucun cas, il ne lui serait possible d'accepter qu'une troisième puissance participât aux négociations sino-japonaises en ce qui concerne la controverse au sujet de la Mandchourie.

A ce propos, M. Yoshizawa, ministre des affaires étrangères nippon, a fait remarquer que la dernière clause était totalement inacceptable pour le Japon qui ne pourrait jamais consentir à une intervention étrangère dans les négociations qui ont pour but le règlement de la question de Changhaï et de celle de la Mandchourie.

Les représentants des gouvernements étrangers à Tokio s'appliqueraient en ce moment à concilier les divergences qui existent, en tenant compte de l'effort de conciliation fait par le Japon dans l'acceptation des quatre premières propositions qui lui ont été faites.

Le ministre des affaires étrangères chinois annonce que la Chine accepte les propositions qui lui ont été soumises par les gouvernements britannique et américain.

La démission de M. Charles Lambert, député du Rhône, du parti radical-socialiste français, a ramené l'attention sur le projet de réforme électorale dont il fut l'auteur et que M. Mandel n'a fait que revoir et augmenter.

Rappelons tout d'abord que la loi du 21 juillet 1927, qui portait rétablissement du scrutin uninominal majoritaire pour l'élection des députés français, a fixé, dans son article 2, le nombre des membres de la Chambre à 612, par une décision transitoire applicable seulement à la quatorzième législature.

Il est donc indispensable que les Chambres françaises votent un texte qui fixe le mode de scrutin et le nombre des députés pour la quinzième législature.

On sait que les partis de gauche ont pris position contre la réforme proposée : suppression du second tour pour autant que, au premier tour, un des candidats ait réuni 40 % des voix exprimées et ait obtenu le quart, au moins, des suffrages des électeurs inscrits. Cependant, c'est un radical-socialiste — M. Charles Lambert —, qui, en 1930, a proposé la suppression du scrutin de ballottage, et c'est encore un radical-socialiste qui a proposé de fonder les deux tours en un seul par l'appareillement préalable et public.

Le 17 mai 1930, M. Daladier, alors président du parti radical-socialiste, écrivait : « Il faudra aller aux conséquences logiques : un système électoral prévoyant la suppression du second tour, puisque, loin de favoriser contre l'adversaire commun le regroupement des républicains, il favorise, au contraire, leurs rivalités et les soumettra à l'arbitrage et à la domination de la droite. » Dans ces conditions, il est paradoxal que les partis de gauche accusent aujourd'hui les partis du centre et de droite de vouloir attenter aux droits du suffrage universel. D'autre part, on ne peut pas nier les abus

du second tour, où quelques voix suffisent parfois à faire élire le candidat d'une faible minorité. Le principe même du scrutin uninominal majoritaire conduit, en général, au deuxième tour, à la lutte entre deux adversaires sur les noms de qui se comptent deux partis ou deux blocs de partis. Le système est logique quand il n'y a face à face que deux partis ou deux groupes homogènes. Mais, ce n'est pas souvent le cas en France. Dès lors, ce mode de scrutin aboutit à la quasi nécessité d'ententes artificielles et instables. L'élu est l'obligé de partis d'appoint.

Les radicaux eux-mêmes ont pensé, il y a longtemps, à améliorer le second tour ; après le triomphe du Cartel, en 1924, M. Herriot disait, dans sa déclaration ministérielle : « Dans les circonstances présentes, en dépit des légitimes controverses sur les doctrines, le scrutin d'arrondissement, avec des corrections destinées à réduire l'inégalité des circonscriptions et à empêcher certains abus du second tour, nous paraît le scrutin le plus juste... »

Mais, aujourd'hui, M. Herriot parle d'attentat aux institutions républicaines et M. Daladier clame que les députés qui voteront la suppression du second tour craignent le peuple, qu'ils le « haïssent », qu'ils veulent « lui voler son droit le plus sacré » ; enfin, dans une envolée très « Révolution française », il s'écrie : « Messieurs les ennemis du peuple, comblez-vous ! Le pays attend vos noms pour vous balayer : nommez-vous ! »

Messieurs les radicaux-socialistes paraissent tout simplement avoir grand peur, de même, du reste, que les socialistes. Les uns et les autres se livrent, à la Chambre, à la plus stupide des obstructions. Hier matin, mercredi, M. Sixte-Quenin, socialiste, a ainsi exposé une proposition fantaisiste, qui tendrait tout simplement à supprimer les lois électorales et à charger une commission de choisir les candidats qui seraient nommés, en dernier ressort, par le ministre de l'Intérieur. Il s'en est suivi naturellement un violent tumulte, qui a failli se terminer en match de boxe.

Puis, un radical et un autre socialiste, M. Frossard, ont plaidé en faveur du maintien du second tour. La suite de la discussion a été alors renvoyée à hier soir, à 9 h. Cette séance de nuit a vite tourné à la bagarre. M. Renaudel, socialiste, s'est particulièrement fait remarquer. Il a fallu une nouvelle suspension, qui n'a pas mis fin à l'obstruction socialiste. A 1 heure et demie, ce matin, la Chambre procédait à un scrutin public, demandé par M. Blum (socialiste), qui s'opposait à une suggestion de M. Mandel de renvoyer les débats à aujourd'hui, jeudi.

LES RELATIONS AUSTRO-SUISSES

L'arrangement additionnel au traité de commerce entre la Suisse et l'Autriche, décidé à Genève, le 18 janvier, entrera en vigueur demain vendredi. Le traité de commerce reste provisoirement en vigueur jusqu'au 18 mars. Il peut être dénoncé en tout temps à partir du 18 février 1932 pour prendre fin un mois plus tard.

Le droit d'entrée actuel à payer d'après le tarif d'usage des douanes suisses pour les bois de construction et les bois d'œuvre, sciés de long ou refendus, même complètement équarris, d'essences résineuses, continue à être appliqué pour une importation annuelle d'Autriche en Suisse de 270,000 quintaux. La Suisse se réserve de répartir cette quantité en contingents mensuels, ces contingents devant être établis pour chaque mois sur la base de 75 % de la moyenne des importations effectuées durant les cinq années de 1925 à 1929.

En ce qui concerne les positions 230 et 232 du tarif d'usage des douanes suisses (bois de construction et bois d'œuvre, d'essences résineuses, bruts ou équarris à la hache), la Suisse s'engage à laisser entrer annuellement d'Autriche sur son territoire, au droit actuel d'entrée de 50 centimes par 100 kg. une quantité de 650,000 quintaux au total, pour les deux positions du tarif. La Suisse se réserve de répartir cette quantité en contingents mensuels.

Réactions économiques et sociales

Les lois agissent sur les mœurs et les mœurs réagissent sur les lois, c'est dans ce sens qu'on peut parler de réactions économiques et sociales sans pour autant être des réactionnaires.

L'ancien régime corporatif, après quatre siècles de bienfaisance et de prospérité sentit, à partir du XVII^{me} siècle, peser sur lui le joug de l'Etat absolu et de sa fiscalité. La réaction fut immédiate puisque, en 1614 déjà, les Etats généraux de France en demandaient la suppression. Turgot, en 1776, l'obtint du roi de France ; rétabli à la chute de ce ministre, cet ancien régime sombra en 1791. Un régime nouveau commençait. Il portait un double caractère, introduisant la liberté absolue du commerce et de l'industrie et interdisait toute association professionnelle en niant la communauté des intérêts des membres d'un même métier.

Théories chères à la Révolution qui ne voulaient voir dans l'homme que le citoyen, ces théories furent rapidement battues en brèche par la réalité des intérêts communs et par la nécessité de contrôler la liberté et de la diriger. L'histoire de ces réactions sociales et économiques embrasse le XIX^{me} et le XX^{me} siècles. Pour en comprendre l'ampleur et l'importance, il suffit d'opposer à l'idéologie de 1791 la réalité de 1932.

Actuellement, toutes les classes économiques et professionnelles ont confié la défense de leurs intérêts communs à une multitude d'associations syndicales qui enserrant le monde entier. Syndicats de salariés, d'employés, de techniciens, de contremaîtres, d'employeurs ; syndicats de commerçants, de banquiers, d'artisans, de paysans. Nous vivons une ère syndicale généralisée. Quel beau démenti apporté par la vie aux citoyens de 1791 ! La liberté illimitée a fait son temps. Les cartels, les unions, les holdings, les superholdings enserrant la liberté de toutes parts et la plus grande partie de la vie économique, production et échange, est soustraite à la liberté et soumise à un réseau serré de règlements, de statuts qui, de fait, la supprime. L'Etat, par sa politique sociale et par ses monopoles, absorbe une part importante de la vie économique moderne et c'est un fouillis de lois nouvelles à travers lequel la liberté ne peut guère survivre. Là encore, démenti formel apporté par la réalité et la volonté de vivre aux rêves enchanteurs de 1791.

Ces réactions spontanées se trouvent en conflit de fait avec les textes issus de la pensée révolutionnaire ; elles furent contraires et des déviations surgirent sur le plan politique ; elles n'aboutirent pas à leur terme normal qui, conformément à la réalité, aurait dû être une organisation professionnelle harmonieuse et totale.

Les syndicats opposèrent une nouvelle mystique sociale aux réalités de la vie, dressant les fonctions professionnelles les unes contre les autres au lieu de les coordonner. C'est à ces déviations exploitées par des idéologies fausses qu'il faut songer. Les Amis de la Corporation se proposent de construire une doctrine qui comprenne toutes les réalités de la vie économique et sociale et qui mette à leur service des organes appropriés, cherchant les moyens qui puissent rétablir dans les intelligences et dans les cœurs les formules de collaboration que la production matérielle exige et que la paix professionnelle demande aussi impérieusement. Notre génération doit choisir entre des constructions que les réalités humaines et matérielles appellent. C'est à cette tâche de redressement intellectuel et professionnel que les Amis de la Corporation se sont voués avec le ferme espoir de servir en cela efficacement leur temps et leur pays.
Dr A. Savoy.

La suppression de l'ordre des jésuites en Espagne

Utrecht, 3 février.

La Confédération des travailleurs catholiques des Pays-Bas, dans une assemblée générale, à Utrecht, a adopté la protestation suivante :

« La Confédération des travailleurs catholiques des Pays-Bas représentant 200,000 travailleurs catholiques, réunie en assemblée générale extraordinaire à Utrecht, le 29 janvier 1932, après avoir pris connaissance du décret de suppression de la Société de Jésus en Espagne et de la dissolution de ses communautés, proteste contre cette violation de la liberté religieuse qui, de plus, est en contradiction flagrante avec les principes démocratiques sur lesquels repose soi-disant la République espagnole, témoigne sa reconnaissance aux jésuites espagnols pour leur bienfaisante activité dans le domaine religieux et culturel ; assure les catholiques espagnols de sa sincère sympathie en ces temps d'épreuves. »

Cette protestation a été adressée au président et au premier-ministre de la République espagnole.

La conférence du désarmement

Genève, 4 février.

Hier matin, mercredi, se sont réunies, au secrétariat général, deux des commissions qui avaient été nommées la veille par la conférence : la commission de vérification des pouvoirs et la commission du règlement. Cette dernière était présidée par M. Henderson. Elle a abordé l'examen du projet de règlement intérieur de la conférence qui avait été élaboré par le secrétariat. Une discussion s'est engagée surtout sur la question des commissions. Il est possible que la commission du règlement propose à la conférence de modifier le nombre des commissions et de constituer une commission spéciale pour la guerre chimique.

Le nombre des vice-présidents a été fixé à 14.

La délégation soviétique à la conférence du désarmement

On nous mande de Genève :

L'arrêt de la délégation soviétique à Berlin a permis de recueillir chez les Allemands qui l'ont approchée quelques renseignements intéressants.

Il paraît, en premier lieu, que Moscou attache une importance considérable à la conférence du désarmement. Le Bureau politique du parti communiste (Politbureau), auquel Litvinof est directement soumis, a chargé la délégation soviétique de faire aboutir la première partie du programme du VI^{me} congrès du Komintern (Comité international) : le désarmement de la bourgeoisie. Le grand état-major rouge veille à la mise en pratique de la seconde partie de ce programme : armement du prolétariat, soit des formations bolchévistes de combat organisées sur l'ordre de Moscou dans les divers partis communistes.

Il est curieux de noter, à ce sujet, que le « Politbureau » a nommé, une fois de plus, le « général » Longovoy membre de sa délégation à la conférence du désarmement. On affirme, en effet, dans les milieux bien informés de Berlin, que Longovoy, qui, d'après l'*Annuaire de Moscou*, occupe le poste de directeur de la section économique-militaire du Commissariat de l'Instruction publique, est attaché en fait à la section militaire du Komintern.

Lounatcharsky retourne également à Genève, malgré les désagréments qu'il a eus avec le « Politbureau » soit comme commissaire à l'Instruction publique, soit comme époux de M^{me} Lounatcharsky, coupable de « déviations bourgeoises ». On assure qu'il a été sérieusement question de remplacer Lounatcharsky par quelqu'un de plus capable. Toutefois, on a fini par le nommer, car il a quand même l'habitude de l'Occident et en second lieu il continue à jouer un rôle considérable dans la campagne des Soviets contre la religion. Lorsqu'il était commissaire à l'Instruction publique, il a organisé la lutte antireligieuse dans les écoles. Le développement de l'action antireligieuse étant inscrit à l'ordre du jour de Moscou, Lounatcharsky travaille surtout hors de Russie. Il a fait récemment une tournée en Europe, prônant la « culture » bolchéviste antireligieuse.

Le 4^{me} membre de la délégation soviétique, M. Venzof, vient, sauf erreur, pour la première fois à Genève. Il a fait partie du Comité central de l'Union des Soviets (organe gouvernemental suprême) et est un des dirigeants de l'armée rouge. Il a été en 1926 chef de la section d'organisation et de mobilisation de l'état-major.

La délégation soviétique espère être soutenue à Genève par de très nombreux agents auxiliaires secrets, mais généralement connus, qui se sont donné rendez-vous à Genève pendant la conférence du désarmement. Parmi ces derniers il y a lieu de signaler tout particulièrement Humbert-Droz, qui a joué durant des années un rôle important au Komintern et qui est revenu depuis quelque temps en Suisse.

On se moque de nous

On annonce que Karl Radek, dont le passeport n'avait pas été visé par le ministre suisse à Berlin, vient d'être nommé délégué par la délégation russe à la conférence du désarmement, ce qui fait que l'autorisation d'entrer en Suisse lui a été accordée.

Radek, qui est un personnage fort indésirable, avait voulu s'affubler du titre de journaliste pour entrer en Suisse. On avait refusé le visa. On voit comment Radek s'est moqué de notre interdiction.

Le sans-gêne communiste

La police de Genève a été avisée hier mercredi qu'un drapeau rouge était planté sur la tour centrale de la cathédrale de Saint-Pierre. Des pompiers du poste permanent, immédiatement envoyés sur les lieux, réussirent, non sans grandes difficultés, car il était placé à un endroit où seul un acrobate consommé avait pu s'aventurer, à enlever l'emblème communiste portant faucille et marteau entrecroisés, avec cette inscription : « Contre tes auteurs de la guerre, seule la révolution amènera la paix, guerre à la guerre. »

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

Détente à Nankin

Nankin, 3 février.

Le commandant de la garnison a donné ordre à la police et aux troupes de prendre des précautions spéciales pour protéger la population indigène, les résidents et les étrangers.

La nervosité qui régnait dans la ville s'est calmée depuis hier après midi, à la suite d'un accord qui est intervenu entre quatre fonctionnaires chinois, le consul japonais et les commandants des forces navales japonaises réunis en conférence à bord d'un navire de guerre. Suivant cet accord, les parties se sont engagées à ne pas ouvrir le feu à moins d'être provoquées.

Nankin, 3 février.

Les navires de guerre japonais qui étaient entrés dans le Yang-Tsé-Kiang ont remonté le fleuve ce matin tandis que les navires chinois ont pris position plus en aval. Les deux flottes se trouvent maintenant à une distance de 8 milles. Les navires de guerre anglais et américains ont jeté l'ancre entre les adversaires afin de rendre impossible un nouvel engagement naval.

D'autre part le ministre des affaires étrangères chinois annonce que la Chine a accepté les propositions en vue de rétablir la paix à Changhaï.

Mais Changhaï est bombardé

Changhaï, 3 février.

Des avions et croiseurs japonais bombardent violemment les forts de Woosung et de Pouchan. On croit que ces deux forts seront bientôt complètement détruits. Le consul général du Japon a informé les consuls généraux anglais et américains que les Japonais auraient l'intention d'occuper immédiatement Woosung.

Changhaï, 4 février.

Une fusillade assez active a été entendue hier après midi mercredi venant de Chapei, près de la gare du Nord, où des mitrailleuses et des canons sont entrés en action. Des avions japonais volant bas ont mitraillé les troupes chinoises qui, selon les rapports nippons, avaient tiré sur eux. Deux canons de campagne japonais ont tiré 27 coups en direction de la gare du Nord. Deux avions ont jeté cinq projectiles qui n'ont pas éclaté sur l'arsenal de Kao-Chang-Miao. Les canons chinois ont répondu. Des engagements ont eu lieu entre francs-tireurs chinois et réservistes, civils ou marins japonais. Une bombe a éclaté dans une maison chinoise tuant deux femmes.

Deux torpilleurs japonais sont arrivés. Un torpilleur a quitté Changhaï pour une destination inconnue.

Le ministre des affaires étrangères chinois a protesté auprès des consuls britannique et américain contre l'apparente collaboration apportée au Japon en laissant ce dernier user de la concession internationale comme base de ses opérations contre les forces chinoises.

L'attitude des puissances

Changhaï, 3 février.

On annonce de nouvelles démarches des puissances étrangères, notamment des Etats-Unis et de la France, en vue d'obtenir la paix.

Londres, 4 février.

La situation en Extrême-Orient a fait l'objet hier après midi, mercredi, à la Chambre des communes, de nouvelles interpellations de l'opposition au gouvernement.

M. Lansbury lui ayant demandé les dernières informations concernant la situation à Changhaï, M. John Simon a répondu que la situation était encore très délicate.

POLITIQUE ANGLAISE

Londres, 4 février.

Les libéraux du groupe Simon ont publié hier soir mercredi la déclaration suivante :

« A la veille du débat douanier, sir Herbert Samuel et plusieurs de ses partisans se désassocieront demain de la politique fiscale du gouvernement. Le groupe parlementaire libéral national a voté à l'unanimité une motion proclamant la résolution de maintenir et de développer leurs organisations tant au Parlement qu'en dehors et de donner au gouvernement national le ferme appui de leur groupe uni représentant les électeurs anglais qui partagent leurs vues. »

Londres, 4 février.

Au cours de la séance de la Chambre des communes, M. Baldwin a expliqué que le gouvernement avait à faire voter, d'ici les vacances parlementaires, un programme très chargé comprenant notamment la loi sur les tarifs. Il a demandé à la Chambre de voter une motion visant à consacrer toutes les séances à la discussion du programme gouvernemental. Après une courte discussion, la motion du gouvernement a été mise aux voix. Elle a été acceptée par 358 voix contre 142.

LE BUDGET FRANÇAIS

Paris, 4 février.

Hier mercredi, la commission des finances de la Chambre a terminé l'examen du budget. Sans recourir à aucune majoration d'impôts et sans créer de nouveaux impôts, la commission a réalisé un léger excédent de recettes sur les dépenses. Le total des recettes, en effet, est fixé à 41 milliards 104 millions environ, et celui des dépenses à 41 milliards 90 millions ce qui laisse un excédent de recettes de 11 millions environ.

La participation de Moscou à l'organisation des troubles d'Espagne est prouvée

Le journal *Dia Graphico*, de Madrid, écrit : Un député des Cortès qui joue un rôle très marqué dans le gouvernement républicain a déclaré en présence de nombreux journalistes que la Russie des Soviets avait consacré 2 millions de pesetas à l'organisation de la révolution en Espagne.

Ce fait, de même que les noms des principaux chefs des troubles récents en Catalogne, le plan détaillé de leur activité, etc., ont été dévoilés grâce au concours du gouvernement finlandais.

Les autorités de Helsingfors ont réussi à mettre la main sur plusieurs émissaires soviétiques qui étaient en possession de documents, de plans et d'une vaste correspondance sur la préparation de la révolution en Espagne.

Pour renflouer la Compagnie transatlantique

Paris, 4 février.

La commission sénatoriale des finances a entendu le président du Conseil et le ministre de la marine marchande sur les projets relatifs à la Compagnie générale transatlantique. M. Laval a demandé que le sort de la Compagnie fût financièrement assuré pendant six mois. Après l'audition des ministres, la commission s'est montrée favorable au vote des sommes nécessaires pendant la période de six mois.

La naturalisation de Hitler

Berlin, 3 février.

Le gouvernement de Thuringe a fait remettre au gouvernement allemand les procès-verbaux des dépositions de deux fonctionnaires desquels il résulte que M. Frick, alors qu'il était ministre de Thuringe, a projeté de naturaliser Hitler en lui donnant une place de fonctionnaire, mais a gardé la chose secrète. Le chancelier a remis ces pièces au ministre de l'Intérieur en le priant d'examiner l'affaire.

Berlin, 4 février.

Dans les milieux bien informés, on annonce que les documents du ministère de Thuringe relatifs à la naturalisation de Hitler sont examinés en ce moment au ministère de l'Intérieur du Reich. Dans les milieux politiques, on doute de la légalité de la mesure prise par le Dr Frick.

UN TREMBLEMENT DE TERRE A CUBA

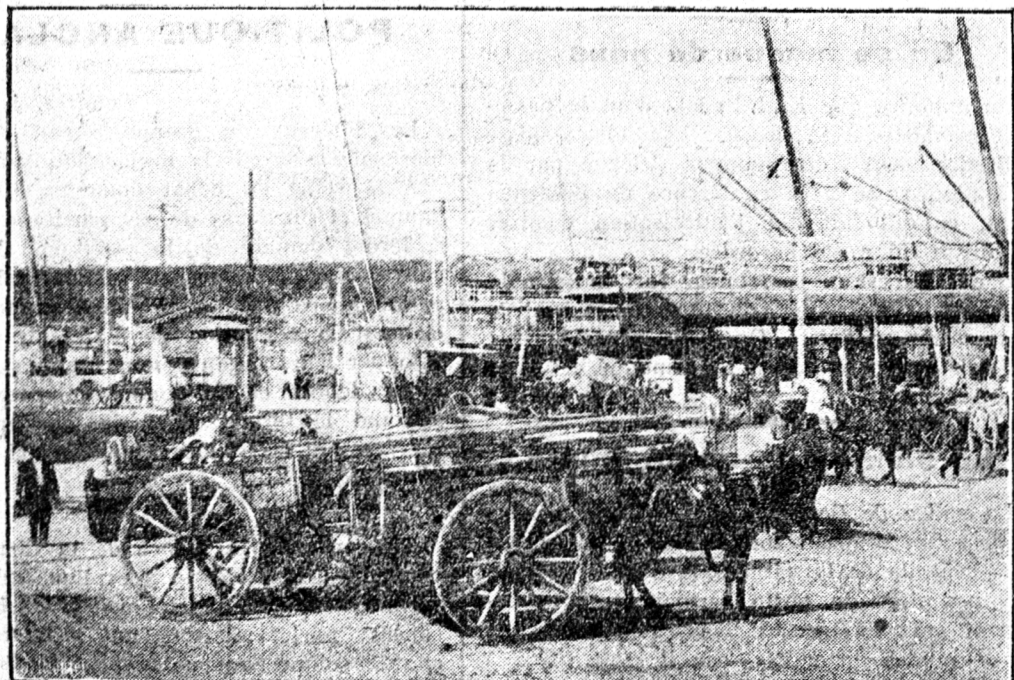
Hier matin, mercredi, après 1 h., un tremblement de terre s'est produit à Santiago (Cuba). La ville est en ruine et on annonçait que 1500 personnes avaient péri.

C'est entre 1 h. 1/4 et 1 h. 1/2 hier matin mercredi que les habitants de Santiago-de-Cuba ont été surpris dans leur sommeil par la violence du tremblement de terre. Effrayés par l'écroulement des étages supérieurs des maisons, la plupart des habitants se sont immédiatement enfuis dans les campagnes. Les cris que les blessés font entendre donnent à cette scène lugubre un aspect terrifiant.

Des incendies ont éclaté. Il est impossible de combattre les sinistres en raison du manque d'eau.

Quatorze cadavres ont été retrouvés complètement broyés dans le sous-sol d'un grand bâtiment. Les troupes qui ont été aussitôt chargées du contrôle de la ville coopèrent avec le personnel médical et les ambulanciers à assurer les soins nécessaires aux grands blessés.

Parmi les victimes signalées dès hier matin se trouvent un grand nombre d'enfants.



Une vue du quartier du port de Santiago-de-Cuba.

Le problème des langues en Belgique

Bruxelles, 4 février.

Discutant hier, mercredi, le projet de loi qui concerne l'application des langues dans l'administration, la Chambre belge a voté l'article 1^{er} de ce projet, qui consacre l'unilinguisme des régions administratives du pays.

En vertu de cet article, dans la partie flamande du pays, la langue de l'administration sera le flamand ; dans la partie wallonne, le français. A Bruxelles, capitale du pays, les administrations seront bilingues.

Pour les ministères et les administrations centrales, la Chambre adoptera prochainement un projet de système préservant l'unité de jurisprudence indispensable dans l'administration générale du pays et maintenant ainsi l'unité de la nation belge.

AVIATION

A la recherche de Réginski et de ses compagnons

Forcés d'atterrir dans la région du Hoggar, à la suite d'une panne d'essence, au cours de l'étape In Salah-Tamanrasset, en vue de leur raid France-Madagascar, l'aviateur français Réginski et ses compagnons, le pilote Touge et le radiotélégraphiste Lenier, ont pu faire parvenir par radio de très laconiques informations.

Mardi matin, à 10 heures, l'avion *Saint-Didier* a lancé le message suivant : « Sommes sur une piste chamélière. »

Un avion, ayant à bord le colonel Vuillemin, a quitté l'aérodrome d'Alger mardi, pour explorer la région à partir d'Aoulef.

Il est intéressant de noter que, grâce à leur appareil perfectionné de radio, les aviateurs sont toujours restés en liaison avec les postes avoisinants. On a pu suivre, heure par heure, la lutte qu'ils ont menée contre les éléments ; lorsqu'ils ont atterri, ils ont aussitôt fait connaître l'endroit où ils se trouvaient.

Ces incidents, qui vont retarder leur voyage France-Madagascar, n'en présentent ainsi pas moins d'utiles enseignements.

NOUVELLES DIVERSES

Le premier-ministre anglais M. Macdonald a subi, hier soir, mercredi, avec un plein succès, l'opération du glaucome (maladie grave des yeux).

Le président Hoover a invité M. Mellon, secrétaire à la Trésorerie, à succéder à M. Dawes en qualité d'ambassadeur des Etats-Unis à Londres ; M. Mellon n'a pas encore fait connaître sa décision.

ARCHÉOLOGIE

Squelettes historiques

Deux squelettes ont été découverts à Spiezmoos, au cours de fouilles dans la cour d'une maison. Ils étaient couchés sur le roc. L'un était affublé d'ornements de verre et d'or. D'après les constatations faites provisoirement, il s'agirait d'une trombe datant du II^{me} siècle avant Jésus-Christ.

Confédération

Au Conseil d'Etat valaisan

On nous écrit :

Le nouveau conseiller d'Etat, M. Joseph Escher, originaire du village transalpin de Simplon, vient de prendre possession de son siège. A cette occasion, un dîner a réuni à l'hôtel de la Paix les cinq membres du gouvernement.

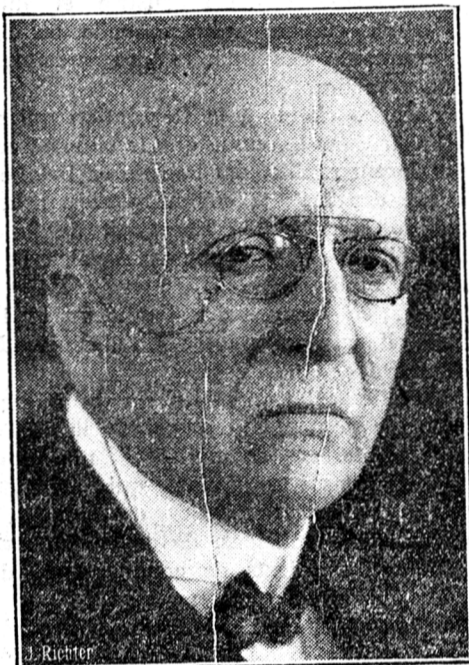
Jusqu'à la fin de la présente période administrative, qui se termine le 1^{er} mai 1933, M. Escher assumera la direction des Départements de l'instruction publique et militaire.

Des réserves expressément faites par M. le conseiller d'Etat Raymond Lorétan, auprès duquel des amis avaient entrepris des démarches aux fins de l'engager à prendre la direction du Département de l'instruction publique, au sujet de la future répartition des dicastères. Effectivement, c'eût été au chef du Département des finances à choisir entre la direction des départements administrés par feu M. Walpen et son propre dicastère, cela en vertu de la tradition qui donne la préséance aux conseillers d'Etat les plus anciens en fonction.

NÉCROLOGIE

M. Charmillot, conseiller aux Etats

M. Paul Charmillot, avocat, à Saint-Imier, et très connu dans toute la région jurassienne, est mort subitement, à l'âge de 67 ans. Il avait encore assisté, lundi et mardi, à des séances d'une commission du Conseil des Etats à Berne.



M. Paul Charmillot

M. Charmillot avait fait ses études à Berne et à Leipzig. Il dirigeait un bureau d'avocat à Saint-Imier depuis 1889. En 1910, il avait été nommé membre du tribunal administratif du canton de Berne et, en 1919, il avait été nommé membre du Conseil des Etats, qu'il a présidé l'année dernière. Il appartenait au parti radical.

M. Charmillot avait assisté, comme représentant du Conseil des Etats, aux fêtes du 450^{me} anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, les 4 et 5 juillet de l'année dernière.

Echos de partout

CONCERTO

Du *Matin* :

Nous lisons officiellement que les mitrailleuses ont crépité officiellement dans Chang-hai, car la Chine n'est pas encore en guerre avec le Japon. Pour rompre aujourd'hui les relations diplomatiques il faut l'incendie de quinze villes, dix mille morts, et encore ! On appelle ça hypocritement une répression réciproque d'actes de brigandage ; le terme est curieux infiniment.

En tout cas, la conférence du désarmement inaugure ses fonctions au son d'un étrange jazz-band. Ouverture avec solo de mitrailleuses chinoises, reprise à l'orchestre, ensemble de bombes japonaises et les canons de l'escadre accompagnant le lamento des blessés. Où allons-nous ? Vers un embrasement de l'Extrême-Orient ? Et le monde est aujourd'hui si petit que le feu gagnerait vite l'Occident. On interdit aux enfants de jouer avec le pétrole et les allumettes ; c'est aux gouvernements qu'il faudrait défendre de jouer avec l'artillerie et les explosifs. Hélas ! le fracas du bombardement couvre déjà la voix des apôtres !

MOT DE LA FIN

— Ces années dernières, les généraux chinois se faisaient la guerre entre eux sans se battre.

— Maintenant, ils se battent contre les Japonais sans faire la guerre.

Pour la langue française

Des puristes prétendent que le mot *chiffre*, qui désigne le caractère arabe servant à représenter les nombres, ne peut s'appliquer qu'à un seul de ces caractères et qu'il est incorrect d'employer le mot *chiffre* pour le mot nombre. Ainsi, on ne devrait pas dire : « 12 est un chiffre peu important », mais « un nombre peu important ».

Ces puristes ont tort. En vertu de la figure de style qui s'appelle métonymie, le mot *chiffre* a été étendu au nombre même formé de chiffres.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Le sous-marin anglais retrouvé

L'amirauté anglaise a été informée que le sous-marin *M-2* a été découvert.

Tué par son père

Dans la nuit de mardi à hier mercredi, à Annemasse (Haute-Savoie), un ouvrier nommé François Desbiolles, au cours d'une discussion, a tué son fils, Georges, âgé de vingt ans, de deux coups de couteau au cœur. Le meurtrier, qui a agi sous l'empire de la colère, a été arrêté.

SUISSE

A coups de couteau

On nous écrit de Sion :

Mardi soir, deux ouvriers du chantier de la route Bramois-Saint-Martin, un Italien nommé Ranzini et Henri Mayor, de Saint-Martin, se sont pris de querelle dans un café de ce village. Au cours de la dispute, Ranzini sortit un couteau à cran d'arrêt et en porta un violent coup dans le ventre de son contradicteur. Mayor s'affaissa, perdant son sang par une large blessure ; il fut transporté à l'hôpital de Sion, dans un état très grave.

Mort sur la route

On nous écrit de Sion :

La police a ouvert une enquête au sujet de la mort d'un citoyen de Vétroz, M. Joseph Roh, qu'on a trouvé inanimé au bord de la route cantonale et portant plusieurs blessures à la tête, blessures qui ont entraîné sa mort, dès le lendemain. On se demande si l'on se trouve en présence d'une agression ou d'une victime d'une automobile.

L'empoisonnement des truites

L'enquête qui a été faite à la suite de l'empoisonnement des eaux du Rhône, qui a provoqué la destruction d'une grosse quantité de poissons entre Lègeche et Sion, a démontré que les eaux avaient été polluées par l'égouttement ou le creusage d'un canal dans la plaine de Viège, aux environs des usines de La Lanza.

Tué par un char

Hier mercredi, un garçonnet nommé Spycher, âgé de six ans, a été renversé par un char entre Boujean et Mâche (Berne). Le pauvre garçon n'a pas tardé à succomber.

Un acte de sauvagerie

Le bruit court que deux individus du village de Tœrbel, dans le Haut-Valais, auraient maltraité un faible d'esprit qui s'était réfugié dans un vieux chalet près de Stalden. Ce pauvre être, nommé Kalbermatten, de Stalden, aurait été roué de coups et brûlé au moyen d'une barre de fer rougie. Les auteurs de ces actes de brutalité sont sous les verrous.

Treize prisonniers évadés et repris

Treize pensionnaires de la maison de correction de Realta (Grisons) se sont évadés lundi. Ils ont prétendu avoir eu l'intention de se rendre à Coire pour présenter une requête ou une réclamation, mais ils ont été arrêtés par la police à Reichenau et ont dû réintégrer l'établissement pénitencier.

Le danger des fosses à purin

A Bischofzell (Thurgovie), hier mercredi, un petit garçon, le jeune Werner Gremli, âgé de quatre ans, est tombé dans la fosse à purin d'une ferme et s'est noyé.

Cambriolages

Plusieurs cambriolages ont été constatés, ces derniers temps, dans la région d'Andelfingen (Zurich), où on a volé plus de 4000 francs. La police a réussi à découvrir le malfaiteur. C'est un jeune Badois.

Afin de l'obliger à se rendre en Suisse, on lui a envoyé une invitation à un rendez-vous à Kreuzlingen, et quand il a eu passé la frontière, il a été arrêté par la police.

La police a réussi rapidement à arrêter les auteurs des cambriolages qui ont été commis, vendredi soir, dans des baraques. Les jeunes

gens arrêtés avaient encore 2600 fr. ; comme la somme volée est de 3200 fr., il manque encore 600 fr. Cet argent était destiné à la paye des ouvriers.

D'après l'enquête, ce seraient les mêmes malandrins qui auraient opéré dans un magasin de la coopérative de consommation, à la Klybecktrasse, dans la nuit du 26 au 27 janvier, et y auraient volé une somme de 300 fr. et diverses marchandises.

Mineur tué par une explosion

A Balsihl (Soleure), hier mercredi, un mineur âgé d'une trentaine d'années, nommé Eugène Colin, procédait dans une carrière avec des camarades à des charges explosives. L'une d'entre elles n'ayant pas éclaté, Colin voulut se rendre compte et s'avança vers la mèche. A ce moment, la charge explosa. Colin, des rochers ; il a succombé.

Accident du travail

Un accident s'est produit, hier mercredi, à la fabrique de papier de Rondchâtel, près de Reuchenette (Berne). Un wagonnet du téléphérique est descendu à une allure folle le long du câble qui aboutit au chantier. Ce wagonnet atteignit un ouvrier nommé Albert Mutti, habitant Orvin. M. Mutti a été tué sur le coup.

Incendie

Un incendie, causé par de jeunes enfants, a complètement détruit, hier après midi mercredi, à Mollens, près de Bière, une ferme comprenant logements, ferme et dépendances, habitée par M. Alfred Jaquier, sa femme et sept jeunes enfants. On put sauver le mobilier, mais le fourrage et les instruments aratoires sont restés dans les flammes. Les dégâts sont importants.

Nouvelles financières

Société de Banque suisse

Le Conseil d'administration de la Société de Banque suisse a approuvé dans sa séance d'hier, 3 février, les comptes de l'exercice 1931, qui accusent un bénéfice net de 13,633,955 francs, y compris le report à nouveau de 1,025,434 fr. (17,081,678 fr. pour l'exercice précédent, y compris le report à nouveau de 1,019,242 fr.).

A l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 25 février, il sera proposé, après allocation de 500,000 fr. à la fondation « Caisse de pensions de la Société de Banque suisse », de fixer le dividende à 7 % et de reporter à nouveau 1,523,103 francs.

AÉRONAUTIQUE

La coupe Gordon-Bennett

La section bâloise de l'Aéro-Club de Suisse communique que la course Gordon-Bennett aura lieu le dimanche 25 septembre. Le départ en sera donné sur le terrain de la nouvelle usine à gaz. A la tête du comité d'organisation se trouve M. Dietschi, président de l'Aéro-Club de Bâle, tandis que la direction centrale technique a été confiée à M. Walter Leder.

Le lieutenant-colonel Santschi, chef de la troupe suisse des aéroliers, fonctionnera comme président de la commission sportive (jury). La présidence d'honneur a été décernée à M. Motta, président de la Confédération.

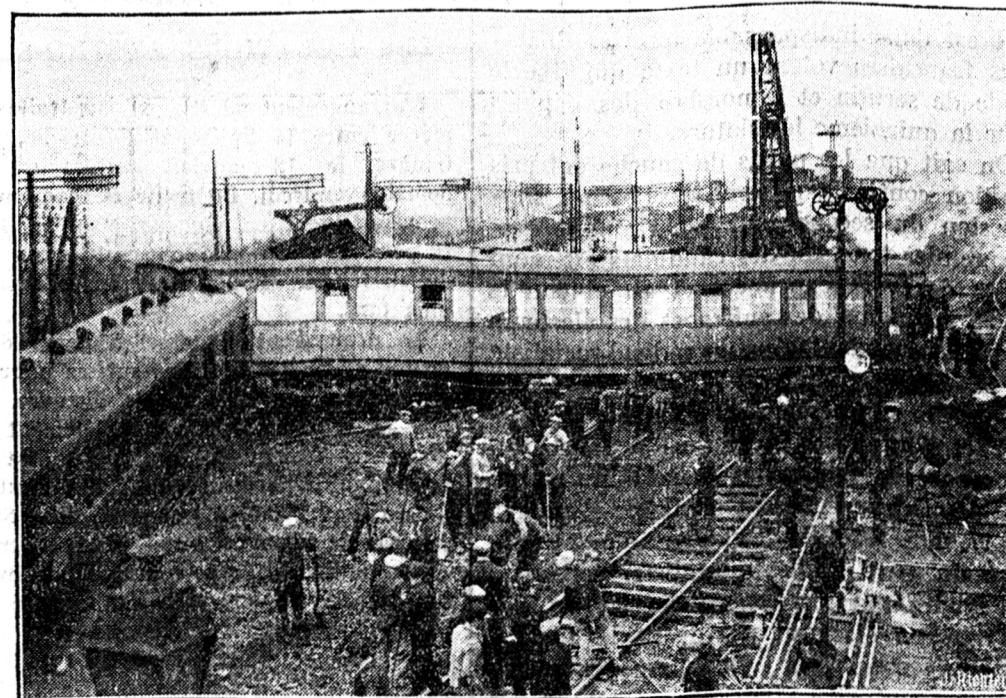
PETITE GAZETTE

Dunikowski va commencer ses expériences

A Paris, les trois experts de l'affaire Dunikowski (l'homme qui veut faire de l'or), MM. Guillet, Sannié et Meudot, ont demandé à M. Ordonneau, juge d'instruction, de bien vouloir extraire de la prison de la Santé l'inculpé pour le faire conduire à l'Ecole centrale, et de convoquer ses défenseurs afin que, en présence de ceux-ci, l'ingénieur veuille bien indiquer le fonctionnement de son appareil.

Aujourd'hui, jeudi, en présence des mêmes personnes, et en outre de M. Gaye, avocat de la partie civile, Dunikowski se livrerait aux premières expériences.

Les accidents de chemin de fer



Nous avons annoncé que le rapide Paris-Vallorbe qui quitte Paris à 9 heures du matin avait déraillé, lundi, en gare de Montreaux (Seine-et-Marne). Sur le cliché, on voit la première voiture (le fourgon postal) qui s'est immobilisée en travers de la voie.

TRIBUNAUX

Des bandits corsés aux assises de Lyon

Lundi, a commencé, à Lyon, un procès dramatique. Trois bandits corsés comparaissent devant les assises du Rhône. Ce sont : Jean-Baptiste Gabrielli, 21 ans, chauffeur d'automobile ; Dominique Santoni, 26 ans, berger, et François Frattini, 30 ans, charretier.

Associés sous la direction du bandit Joseph Bartoli, qui fut abattu quelques jours plus tard, au col de Verde, par M. Simonetti, ils avaient été chargés par leur chef de porter une lettre de menaces à un certain Mozziconacci, ordoquant à celui-ci de renoncer à l'achat d'un terrain dans la commune de Propriano.

Dans la matinée du 20 octobre 1930, ils se rendirent à Serradi-Scopamèna, au domicile d'un associé de Mozziconacci, nommé Paul Pandolfi. Celui-ci leur déclara qu'il acceptait pour sa part de se soumettre aux exigences du bandit, mais que Mozziconacci s'y refusait.

L'après-midi, deux des accusés, Santoni et Gabrielli, se présentèrent chez Mozziconacci, près du Pont de Partigliolo, pour lui demander une réponse. Ils furent reçus par un neveu de celui-ci, Dominique Pedinelli, par la femme de Mozziconacci et des amis de la famille, Marc Tomasi et Antoine Alphonssi.

Une orageuse discussion éclata. Effrayé, le jeune Marc Mozziconacci, âgé de 12 ans, monta au premier étage de l'immeuble et prévint son père, qui s'y cachait, que deux individus, en bas, menaçaient Pedinelli, et qu'un troisième, qui était Frattini, faisait le guet devant la maison, armé d'un fusil. Inquiet, Mozziconacci décida d'intervenir. Il prit un fusil et descendit dans la salle où se trouvaient les deux bandits.

Ceux-ci, immédiatement, firent feu sur lui et sur Dominique Pedinelli qui furent tous deux atteints. Mozziconacci riposta et blessa Gabrielli. Les deux bandits réussirent cependant à s'enfuir. Pedinelli tomba mort sur le seuil de la porte.

Les trois accusés, qui étaient sous le commandement de Bartoli, terrorisaient la région. Par la menace ou l'assassinat, ils arrêtaient les services publics et rançonnaient les entreprises industrielles et commerciales.

Ils prétendent qu'ils obéissaient à leur chef disparu, dont ils ne pouvaient pas enfreindre les instructions.

Ils ont été condamnés, hier mercredi, à 5 ans de travaux forcés.

Les raisons sociales

La maison Fromage Alpina qui existe depuis une dizaine d'années à Berthoud et qui est inscrite sous cette raison sociale au registre du commerce, a déposé une plainte contre la maison de Prilly récemment fondée sous le nom l'Alpa qui s'occupe également, comme la première, du commerce des fromages mous.

La plainte demandait la radiation de la nouvelle maison qui ressemble trop à l'appellation de la plaignante. Tandis que le tribunal cantonal vaudois n'a pu reconnaître le danger de confusion entre les deux raisons sociales et entendait laisser subsister les deux dénominations, la première Chambre civile du tribunal fédéral a décidé à l'unanimité que les deux raisons sociales ne sont pas suffisamment distinctes et a demandé la radiation immédiate de la raison sociale Alpa, fondée en dernier lieu, du registre du commerce.

LES SPORTS

L'affaire du Servette

On donne encore les renseignements suivants sur cette très regrettable affaire :

Les démarches entreprises par le Servette, dès le mois de septembre pour Rier, et le mois de décembre pour Rappan, aboutirent à l'immatriculation régulière de ces deux jeunes gens à la Faculté des sciences économiques et sociales et des études commerciales de l'université de Genève, comme en font foi les attestations délivrées par les bureaux de cette dernière. Ces attestations ont été transmises en temps voulu à la direction de l'Association suisse de football, qui ne fit aucune difficulté pour homologuer la qualification de Rier et de Rappan jusqu'au moment où, saisie d'une réclamation du Lausanne-Sports (qui venait d'être battu par le Servette dans un match de coupe), elle affirma sa volonté de contester la valeur de ces immatriculations — régulièrement délivrées, nous le répétons —.

Une correspondance volumineuse a été échangée alors entre l'Association et le Servette, entre celui-ci et l'Université qui refusait, comme le lui imposent ses statuts, de livrer aux méditations de MM. Eicher et autres experts les diplômes les pièces qui avaient autorisé l'immatriculation de Rier et de Rappan. Tout fut vain.

Mais rien n'est terminé. Le bureau du Sénat de l'université de Genève s'est réuni et il est possible que — mis en cause — il fasse une déclaration publique sur son point de vue dans cette affaire.

Le concours hippique sur neige de Gstaad

Après Château-d'Ex, dont le concours eut lieu dimanche dernier, c'est Gstaad qui annonce son traditionnel concours, qui durera deux jours, soit samedi et dimanche, 6 et 7 février.

Le nombre d'inscriptions s'élève à 145, avec 82 chevaux, chiffres encore jamais atteints jusqu'ici ; cela montre la vogue dont jouit le concours de Gstaad. La tâche du comité d'organisation est donc grande. La piste, qui sera en parfait état, aura, cette fois-ci, un tracé un peu différent de celui des concours précédents ; elle sera plus allongée, afin de permettre aux concurrents du *ski-joring* — le spectacle si goûté du public — d'obtenir de plus grandes vitesses.

Le jury du concours sera présidé par le colonel de cavalerie Bauer, de Berne.

Les soldats fribourgeois aux courses nationales de ski, à Zermatt

On nous écrit :

On sait que, tous les deux ans, les courses nationales de ski s'accompagnent d'un concours pour patrouilles militaires. Cette année, ces manifestations sportives ont eu lieu à Zermatt samedi et dimanche derniers, par un temps magnifique, au milieu d'un grand concours de population. Le concours national de ski pour patrouilles militaires, qui s'est disputé dimanche matin, intéressa particulièrement notre canton, parce que c'était la première fois que les troupes fribourgeoises figuraient à ce genre d'épreuves.

Les quatre bataillons fribourgeois avaient chacun leur patrouille à Zermatt. Si l'on tient compte de la concurrence redoutable à laquelle nos soldats avaient affaire, et de ce que la formation des patrouilles de skieurs fribourgeois est relativement récente — nos troupes ne sont troupes de montagne que depuis deux ans —, on peut dire que les skieurs militaires fribourgeois se sont fort honorablement comportés. La plupart de nos représentants avaient pris part immédiatement avant au cours de ski de la 5^{ème} brigade qui, fixé d'abord au Lac-Noir, a dû être transféré à Andermatt, où il a eu lieu du 16 au 24 janvier.

Pendant le cours, nos skieurs militaires ont effectué au total 180 km. de parcours en plan horizontal et 7000 m. de montée, ce qui a constitué un excellent entraînement pour le concours de Zermatt. Mais il va sans dire que les soldats des cantons de montagnes, des Grisons, d'Uri, du Valais, de l'Oberland bernois, qui ont de longues années de pratique et de meilleurs moyens de préparation, sont toujours les plus forts skieurs de l'armée. Ayant obtenu les meilleurs résultats, ils ont conquis les titres et les trophées. Les patrouilles fribourgeoises, qui ont concouru dans la catégorie facile, pour laquelle on avait prévu un parcours de 14 km. avec une montée totale de 700 m. environ, ont vaillamment lutté contre les champions des autres cantons et se sont classés comme il suit :

Le meilleur résultat a été obtenu par la patrouille du bataillon 16, dirigé par le lieutenant de Reyff, qui s'est classée 17^{ème} sur 30 partants et 4^{ème} sur les 11 patrouilles de la II^{ème} division. Elle a conquis le challenge du régiment 7. Puis vient la patrouille du bataillon 17, commandée par le lieutenant Hervé Meyer, qui se trouve au 22^{ème} rang. Les patrouilles du bataillon 14 (sergent Dupasquier) et du bataillon 15 (1^{er} lieutenant Morel) ont respectivement le 25^{ème} et le 26^{ème} rangs. L'équipe du 1^{er} lieutenant Morel aurait certainement fait un résultat beaucoup plus favorable si deux des quatre soldats qui devaient la composer n'avaient été empêchés de se rendre à Zermatt.

Dans le cadre de la division, le meilleur résultat a été obtenu par la patrouille du groupe d'artillerie de campagne 5 (lieutenant Calame, Neuchâtel), qui, concourant dans la catégorie difficile, a conquis le challenge de la II^{ème} division. Dans la catégorie facile, c'est la patrouille du régiment 8 (lieutenant Cattin, Neuchâtel) qui s'est révélée la meilleure de la 2^{ème} division.

Les meilleurs résultats de toute la Suisse sont ceux de la patrouille du bataillon valaisan 89, qui, étant composée de skieurs de Zermatt, connaissait admirablement le terrain, et de celle du fort Airolo qui ont réalisé tous deux des temps exceptionnellement bons. Le spectacle de ces patrouilles militaires si vigoureuses et si habiles était réellement impressionnant.

Nous pouvons être fiers de la tenue des soldats fribourgeois à Zermatt. Ils sont loin d'être les premiers, mais ce n'était qu'un début et nous sommes certains que, dans les prochains concours, s'ils y apportent le même entraînement qu'à Zermatt et s'ils continuent à s'entraîner avec courage, ils parviendront à un classement qui fera honneur au canton.

E. B.

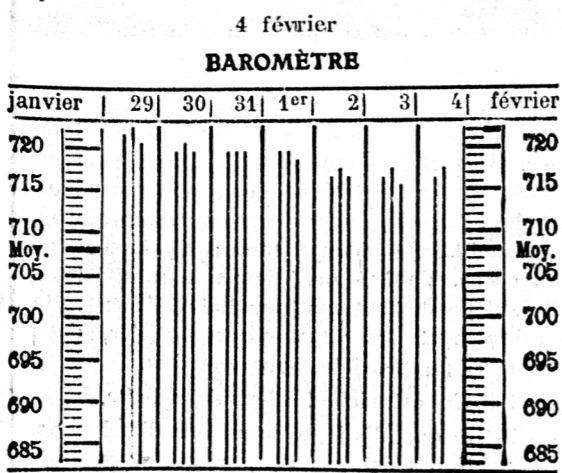
AGRICULTURE

La fièvre aphteuse en Valais

On nous écrit :

Un cas de fièvre aphteuse vient d'être constaté dans une étable de Monthey. L'autorité compétente a, en conséquence, interdit les foires et imposé le séquestre sur le bétail de la commune.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



Les personnes qui nous envoient des chèques voudront bien indiquer, au verso, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement.

FRIBOURG

Crédit gruyérien

L'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires du Crédit gruyérien, à Bulle, aura lieu le 8 février.

Le rapport du Conseil d'administration dit :

Nous avons souffert des conséquences de la crise boursière et de la débâcle de la Banque de Genève, présente à toutes les mémoires.

Le Crédit gruyérien avait, en fin 1930, à l'époque de l'abondance des fonds qui caractérisa cette période, opéré, à la Banque de Genève, un dépôt à terme de 100,000 fr. Le dépôt du bilan de cet établissement fut suivi d'un projet de concordat, qui, semble-t-il, aboutira. (Il a abouti. — *Réd.*) Il n'en reste pas moins que, dans cette hypothèse, notre créance se trouvera réduite en chiffres ronds à un capital d'une valeur actuelle de 50,000 fr. La créance « Banque de Genève » ne figure ainsi au bilan que pour ce chiffre de 50,000 francs, la perte subie étant amortie.

Le bilan présente un poste « Liquidations et dépréciations de cours » de 161,942 fr. Ce poste représente le solde de la perte éprouvée, au 31 décembre 1931, sur notre portefeuille ensuite de la chute en Bourse de presque toutes les valeurs à rendement variable, et après amortissement opéré par l'absorption de la réserve spéciale ouverte de 100,000 fr. figurant au bilan de l'exercice 1930. A ce poste s'oppose cependant la réserve statutaire intacte de 200,000 fr. Nous constatons avec satisfaction que le capital social est sauf, malgré les épreuves financières de l'exercice écoulé. Une remarque s'impose d'ailleurs au sujet des pertes révélées par le bilan à la charge de notre portefeuille. Celui-ci est constitué par des valeurs suisses de premier ordre dont il n'est pas téméraire d'espérer que, dans un avenir plus ou moins éloigné, elles retrouveront en Bourse des cours sensiblement supérieurs aux cours moyens de décembre 1931, qui, selon la loi, ont servi de base à l'appréciation de la valeur de notre portefeuille. Une telle reprise aura pour effet automatique de réduire proportionnellement le compte de « Liquidations et dépréciations de cours ». C'est la caractéristique de ce compte de « Liquidations et dépréciations de cours » qu'il ne présente pas, au contraire des comptes d'ordre et liquidations ordinaires, une perte définitive pour la Société.

Il convient, en outre, de rappeler que le Crédit gruyérien n'a engagé aucun fonds quelconque à l'étranger.

La légère régression constatée sur les chiffres totaux du bilan s'explique par la crise, le ralentissement des affaires qui en découle et aussi par la prudence de l'Administration, qui s'est refusée depuis quelques mois à toutes opérations ne présentant pas une sécurité absolue, dans la mesure où l'on peut parler de sécurité absolue, en matière financière.

Les mêmes considérations s'appliquent à la diminution du mouvement général des affaires. Celui-ci s'est élevé en 1931 à 132,886,957 fr. 94 c., contre 140,481,372 fr. 42 en 1930.

Le compte de profits et pertes révèle, le report de 1930 y compris, un bénéfice à répartir de 77,228 fr. 32 contre 102,876 fr. 84 en 1930. Ce déchet s'explique d'une part par la crise et le ralentissement des affaires, auxquels il a été fait allusion, et, d'autre part, par les conditions du marché de l'argent. Nous avons dû, en effet, consentir sur le taux des intérêts perçus de sensibles réductions, tandis que le service de l'intérêt à de nombreux dépôts à terme continue à se faire encore au taux élevé de 5 %, en vigueur à l'époque de leur constitution. L'année 1932, où une notable partie de ces dépôts arrivera à échéance, apportera une amélioration à cette situation.

Nous proposons :

- 1° de répartir aux actions un dividende de 4,123 % — un dividende plus élevé ne se justifiant pas dans les conjonctures actuelles ;
- 2° de prélever un montant de 15,000 fr. pour amortissements ;
- 3° d'attribuer le 10 % statutaire aux tantièmes.

Nous ne pensons pas pouvoir, cette année, vu les diminutions d'actif subies, procéder à un amortissement sur les deux immeubles, propriété de la banque.

† M. Jacques Nasel

On nous écrit d'Arconciel :

Dernièrement est décédé, à Arconciel, M. Jacques Nasel, à l'âge de 80 ans. Il fut, pendant soixante ans, membre actif de la société de chant d'Arconciel. Membre fondateur de la Fédération des Géoliennes du décanat de Saint-Marius, ces dernières lui ont rendu un éloquent témoignage de sympathie le jour de ses funérailles. M. Nasel fut un chanteur modèle. Puisse son souvenir nous donner de nombreux imitateurs !

Cercle social universitaire

Demain soir, vendredi, à 8 h. ½, à l'hôtel des Corporations, M. l'abbé Dr André Savoy exposera la question des « Organes du corps social ». Invitation cordiale aux intellectuels et à toutes les personnes que le sujet intéresse.

Eglise de la Visitation

Dimanche 7 février, fête jubilaire de cinquante ans de profession religieuse, sous la présidence de Mgr Savoy, recteur du collège Saint-Michel. A 8 h., messe, allocution, rénovation des vœux et bénédiction du Saint Sacrement.

Dernière heure

Les hostilités entre la Chine et le Japon

Nankin, 4 février.

A 9 h. 25, ce matin jeudi, heure locale, les hostilités ont repris sur un front étendu, notamment le long du chemin de fer de Woosung, près de Changhaï. On entend le tir des pièces de campagne et de mitrailleuses.

Changhaï, 4 février.

(Havas.) — Une violente canonnade sévit actuellement. Les croiseurs japonais qui se trouvent dans la baie du Yan-Tsé participent à ce bombardement.

Londres, 4 février.

On mande de Changhaï au *New Chronicle* : L'attaque japonaise a permis aux fusiliers marins d'occuper des postes importants sur la voie ferrée de Changhaï à Nankin. Les positions qui couvrent Hoang-Kéou menacent le flanc gauche chinois. Si ce mouvement venait à réussir, les Chinois se trouveraient isolés et ne pourraient se retirer qu'en traversant la concession internationale.

Les forces occidentales à Changhaï

Changhaï, 4 février.

(Havas.) — A 8 h. 15, ce matin jeudi, des fusiliers anglais sont arrivés à bord du *Houston* et ont débarqué à Changhaï.

Changhaï, 4 février.

(Havas.) — Un accord est intervenu entre les représentants de la marine japonaise et ceux du conseil municipal en vue de permettre à la police de la ville de reprendre graduellement le contrôle du secteur nord. Les éléments japonais logés dans une filature de coton et les propriétés situées dans le quartier occidental ont commencé à se retirer sur Hongkékou, de sorte qu'il n'y aura plus désormais de troupes japonaises dans le sud de la crique de Soudow, où l'ordre est assuré par les forces américaines, britanniques et italiennes.

Dans le nord de la Mandchourie

Londres, 4 février.

On mande de Kharbine au *Daily Mail* : Un combat s'est déroulé, hier mercredi, entre Chinois et Japonais, à quarante-huit kilomètres au nord de Kharbine. Des chars d'assaut et des avions japonais ont infligé de lourdes pertes aux Chinois.

La réponse japonaise

Londres, 4 février.

Suivant le *Morning Post*, la réponse aux propositions faites par les puissances à Tokio serait remise ce matin jeudi. Il est possible que le Japon accepte de ramener ses troupes à la concession internationale.

Londres, 4 février.

Dans une déclaration écrite, remise au correspondant du *Times* à Tokio, M. Yoshizawa a exposé comme suit la politique japonaise :

Le gouvernement japonais établit une distinction très nette entre les événements de Changhaï et ceux de Mandchourie et, si l'on ne reconnaît pas cette distinction, il est possible que notre politique donne lieu à une erreur d'interprétation.

Les intérêts japonais en Mandchourie constituent pour nous une question de vie ou de mort. Nous ne recherchons aucun accroissement territorial dans ce pays.

A Changhaï, nos intérêts sont identiques à ceux des autres puissances. Nous désirons seulement entretenir des relations commerciales pacifiques et assurer la protection de nos nationaux et de leurs entreprises. Nous ne poursuivons aucun dessein politique ou territorial.

La commission d'enquête

Londres, 4 février.

(Havas.) — Lord Layton, président de la commission d'enquête de la Mandchourie désignée par la Société des nations s'est embarqué hier mercredi, avec les autres membres de la commission. Il se rend à New-York et traversera les Etats-Unis puis traversera le Pacifique. Lord Layton a déclaré avant son départ : « Nous allons étudier les questions permanentes qui divisent la Chine et le Japon et qui sont la cause des troubles actuels. Nous comptons visiter la Chine, le Japon et la Mandchourie. Cela demandera environ neuf mois. Nous pensons pouvoir adresser notre rapport à l'assemblée de la Société des nations en septembre. »

A la Chambre française

Paris, 4 février.

(Havas.) — Cette nuit, la Chambre a décidé par 335 voix contre 217, de renvoyer à ce matin la suite du débat sur la réforme électorale (voir *Nouvelles du jour*). Le renvoi à 11 heures demandé par les socialistes a été repoussé par 292 voix contre 253.

Pour la réélection de Hindenburg

Berlin, 4 février.

(Wolff.) — Le comité Hindenburg annonce que jusqu'à 11 heures du soir, hier jeudi, sur 191 journaux qui participent à la campagne en faveur du président Hindenburg, 72 ont donné les résultats des signatures de la première journée et ont recueilli 105,500 signatures dont 28,400 à Berlin.

M. Mellon sera l'ambassadeur américain à Londres

Washington, 4 février.

(Havas.) — M. Mellon, secrétaire d'Etat à la Trésorerie, a accepté le poste d'ambassadeur en Grande-Bretagne. On croit savoir que M. Mills, sous-secrétaire d'Etat à la Trésorerie, remplacera M. Mellon.

Le sous-marin anglais perdu

Londres, 4 février.

(Havas.) — C'est à l'aide de puissants détecteurs de son que le M 2 a été localisé (voir *Faits divers*). Les dragueurs de mines ont aussitôt balayé le fond. Les scaphandriers n'ont pu atteindre le fond en raison de la violence des courants sous-marins. Le sous-marin sera vraisemblablement renfloué dans la journée.

SUISSE

Les troubles communistes de Zurich

Zurich, 4 février.

La séance du conseil communal d'hier mercredi a été consacrée à un débat animé sur les désordres communistes devant la caserne et sur l'attitude de la police. Trois interpellations communistes provoquèrent cette discussion. Elles demandaient des explications sur l'attitude des agents qui auraient, selon les interpellateurs, malmené les manifestants. M. Ribi, chef de la direction de police, a donné des explications et précisé les faits. La municipalité estime que la police municipale a fait tout son devoir, mais que les mesures prises par la gendarmerie à la caserne furent insuffisantes, et c'est pour cela que l'usage des armes à feu dut être envisagé.

Dans la discussion, M. Hæberlin, radical, a relevé que son groupe ne conteste pas la bonne volonté de la direction de police, mais constate cependant que la police municipale est intervenue trop tardivement.

Le groupe demande que la police surveille avec une attention redoublée les agissements des communistes.

La population en a assez de ces désordres communistes, a déclaré ensuite au milieu du tumulte des communistes, M. le Dr Maag, démocrate, qui a ajouté que la population n'admet plus que la police tolère de telles manifestations.

M. Heeb, socialiste, est intervenu à son tour et a déclaré que le groupe socialiste est unanime à considérer de même manière les événements. Aucun reproche ne saurait être fait à la police de la ville, si la gendarmerie n'a pas agi comme elle l'aurait dû.

Voluse arrêtée

Saint-Moritz, 4 février.

Une jeune fille qui séjourne à Saint-Moritz sous un faux nom et qui, le 25 janvier dernier, avait dérobé dans un hôtel de Montana une somme de 4500 francs, vient d'être arrêtée.

Un héritage d'Amérique

Coire, 4 février.

Une famille indigente du Bergell (Grisons), composée d'une quinzaine de membres et habitant depuis vingt ans sur le Cavreccia, serait sur le point d'hériter. Un oncle d'Amérique ayant déposé sa fortune à Rome, vient de mourir laissant un héritage de 72 millions. Ladite famille en toucherait la moitié.

Noyé

Pfäffikon (Schwytz), 4 février.

Niklaus Steiner, ouvrier de la voie, âgé de cinquante-cinq ans, marié, rentrant chez lui en longeant le lac de Pfäffikon, est tombé dans le lac et s'est noyé.

FRIBOURG

Le « Bazar »

Suivant l'habitude prise depuis plusieurs années, le Bazar de l'Association des dames de charité est fixé au jeudi de la mi-carême, soit le 3 mars. Cette modeste manifestation charitable, la plus ancienne de Fribourg, se recommande d'elle-même à la générosité du public fribourgeois, qui a toujours répondu à son appel et qu'elle sollicite une fois de plus avec confiance. Pensons donc dès maintenant au « Bazar ». Les dons peuvent être envoyés chez M^{me} de Diesbach, Grand'Rue, 27.

Quarante-Heures

à la cathédrale de Saint-Nicolas

Ce soir jeudi, 4 février, à 8 h. : Heure sainte ; exposition et bénédiction du Saint Sacrement.

Vendredi 5 février. — Messes basses à 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½ et 7 h. ½, messe chantée. 8 h. ½, messe basse ; bénédiction du Saint Sacrement. 6 h. ¼, récitation du chapelet et vèpres. 8 h., sermon, litanies du Saint Nom de Jésus ; bénédiction du Saint Sacrement.

Samedi 6 février. — Messes et exercices comme le vendredi. Le soir, à 8 h., sermon, litanies, prières des Quarante-Heures. Salut.

Dimanche 7 février. — La matinée, comme les dimanches ordinaires. 1 h. ½, vèpres des enfants. Amende honorable au Très Saint Sacrement. 3 h., vèpres ; allocution ; procession du Très Saint Sacrement ; prières des Quarante-Heures ; Salut du Très Saint Sacrement.

Les Quarante-Heures seront prêchées par le R. Père Gigon, O. P., professeur à l'Université.

La conférence Guardini

C'est ce soir, à 5 h. ½, au Capitole, qu'aura lieu la conférence de M. Romano Guardini sur le sujet : *Gemeinschaft, Möglichkeit und Grenzen*.

Football

On annonce, pour dimanche après midi, au stade de la Moltaz, un match très important entre Central I et Concordia I d'Yverdon. En cas de victoire de Central I, l'équipe vaudoise, qui ambitionne le titre de champion de groupe, verrait ses chances compromises. Aussi la lutte sera vive dimanche.

FRIBOURG GRAND CONSEIL

Séance du 3 février

Présidence : M. Aebly, président.

Compte rendu de la Direction de la Justice (Suite.)

Rapporteur : M. Jean Oberson.

3^{me} observation : Le Conseil d'Etat pense-t-il présenter au Grand Conseil un projet de décret délimitant les compétences des préfets et des présidents de tribunaux en vertu du code de procédure pénale ?

M. le rapporteur précise la portée de cette observation. Le code de procédure attribue les infractions punissables de moins de 500 fr. d'amende aux présidents de tribunaux et aux préfets. La délimitation de leurs compétences n'est pas faite et doit être l'objet d'un décret du Conseil d'Etat. Le système des ordonnances préfectorales consistant dans la possibilité qu'a le préfet de fixer l'amende à laquelle le délinquant peut se soumettre ou exiger d'être jugé par le président du tribunal n'est pas admis. Il serait cependant rapide et peu coûteux.

M. Weck, commissaire du gouvernement, dit que le Conseil d'Etat étudie le décret indiqué. Cette étude exige un long travail. Il est vrai que, si certaines lois prévoient spécialement la compétence du préfet ou du président du tribunal, il est impossible d'attribuer la connaissance de contraventions à d'autres lois exclusivement à l'une de ces autorités, car les infractions peuvent être plus ou moins graves. La délimitation visée par le décret nécessite une examen minutieux des dispositions pénales des lois cantonales et fédérales.

4^{me} observation : La commission a souligné le cas d'un certain nombre de communes qui ont dépassé le taux normal d'impôts communaux de 1 franc par franc payé à l'Etat.

M. le rapporteur déclare que le nombre de ces communes est de 32, dont huit atteignent le maximum de 1 fr. 50. Il demande aux communes de comprimer leurs dépenses.

M. le commissaire du gouvernement assure le Grand Conseil que toutes les mesures sont prises dans le sens des économies, mais, dans certaines communes, des impôts élevés sont nécessaires à cause de leur situation particulièrement obérée. Cette lourde imposition n'est d'ailleurs autorisée qu'après un examen très serré de la situation financière de la commune.

DIRECTION DE LA POLICE

Rapporteur : M. Güttnicht.
Observation : Le coût de la vie ne suit pas la baisse du coût de production. Quelles mesures pourraient être prises dans ce sens ?

M. le rapporteur croit que les bénéfices des intermédiaires sont trop élevés. Le coût de la vie est encore trop grand. En particulier, les prix de logements et des produits alimentaires sont hors de proportion avec leur valeur.

M. Bobet, commissaire du gouvernement, estime qu'il est impossible de régler les prix. Leurs éléments de base échappent à l'action de l'Etat cantonal. En 1921, la Confédération a institué une commission, à l'effet d'étudier la question, commission travaillant sous le contrôle de la Direction de l'économie publique.

Les moyens proposés ne sont pas conformes à la Constitution fédérale, particulièrement avec le principe de la liberté du commerce et de l'industrie. La loi peut cependant réprimer les abus.

La publication du coût de production des marchandises empêcherait certainement des bénéfices excessifs de la part des commerçants de gros ou de détail.

M. Marcellin Charrière demande où en est la construction du sanatorium de Crésuz et s'il n'y aurait pas lieu de commencer les travaux préparatoires.

M. Henri Diesbach voudrait que les tracteurs automobiles agricoles ne détérioraient pas les routes par des bandages trop primitifs et qu'ils fussent éclairés de manière suffisante. Il s'élève contre la pratique de leurs propriétaires qui, profitant de ce qu'ils sont exonérés de l'impôt, effectuent des transports pour autrui.

M. Victor Chassot désirerait l'abrogation de l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 janvier 1932, relatif à la profession de hongreur.

M. Dubey appuie cette proposition.
M. Bobet, commissaire du gouvernement, annonce que les plans du sanatorium sont établis. Des crédits sont demandés au Grand Conseil pour sa construction quand les plans auront été approuvés par la Confédération et dès que cette dernière aura fixé les subsides qu'elle accorde. Tous les travaux seront commencés en même temps.

Quant aux tracteurs, ils doivent être munis d'un éclairage suffisant et une contravention à cette disposition entraîne l'amende. Les propriétaires de tracteurs qui font des transports pour autrui sont astreints à une taxe spéciale. L'arrêté critiqué par M. Chassot est justifié par les abus commis par certains hongreurs. Il est arrivé que de nombreux animaux ont dû être abattus par suite d'opérations mal effectuées. Il vaut mieux faire appel aux vétérinaires dont les études et l'habileté donnent toute sécurité aux agriculteurs.

L'arrêté sera examiné à nouveau par le Conseil d'Etat.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Rapporteur : M. Léopold Delabays.
1^{re} observation : Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il pour la lutte contre le manque de travail et pour la répression des abus de l'assurance contre le chômage ?

M. le rapporteur pense que la crise donne une acuité particulière à la question du chômage. Les abus signalés dans le fonctionnement de l'assurance proviennent du mauvais contrôle qui est fait des chômeurs. Le contrôle hebdomadaire de certaines communes est totalement insuffisant.

Le chômage doit être combattu par la création de nouvelles offres de travail. Il faut faire appel à l'initiative privée.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, déclare qu'une nouvelle va être prochainement présentée au Grand Conseil pour compléter la loi sur l'assurance contre le chômage.

Depuis quelques années, le canton a passé du système de l'assistance à celui de l'assurance contre le chômage. Le fonds de l'assurance est alimenté par la cotisation des assurés et des employeurs dans les caisses paritaires et par les contributions de la Confédération et du canton.

Soit au bénéfice de l'assurance : les ouvriers de plus de 16 ans, ayant occupé une place plus de six mois, chômant sans faute de leur part et qui se présentent au contrôle journalier. Par contre, les ouvriers qui refusent un travail convenable, qui donnent de fausses indications, qui travaillent pour leur compte ou qui ne s'efforcent pas de trouver du travail ne reçoivent pas d'indemnité. Les trois premiers jours de chômage ne sont pas indemnisés.

Dans les communes rurales, le contrôle est tenu par les secrétaires communaux : ce contrôle est insuffisant. La nouvelle devra remédier à cette situation. Elle devra aussi établir une distinction entre le véritable chômage et le chômage saisonnier. Le délai d'attente sera prolongé.

M. Nistler se réjouit de l'existence de l'assurance contre le chômage dans le canton. Elle est rendue nécessaire par l'évolution économique. Malgré les abus, elle ne produit pas de démolition chez les ouvriers. Le chômage n'est pas, à Fribourg, une plaie comparable à ce qu'il est dans d'autres cantons.

M. Henri Buchs s'attend à l'augmentation du chômage par suite de la fermeture de nombreux débouchés de nos industries d'exportation. Il voudrait que, plutôt que de donner des cours gratuits, on procurât du travail aux chômeurs.

Le contrôle des chômeurs lui semble défectueux. Il devrait être amélioré.

Il signale la situation extrêmement dangereuse des pauvres gens que la fabrique jette sur la rue dans les temps de crise. L'inaction leur cause un immense dommage moral.

M. Brühlart se prononce aussi pour un contrôle plus sévère des chômeurs.

M. Masset signale la conduite des entrepreneurs, qui, pour effectuer des travaux qu'ils ont obtenus à des prix trop bas, offrent des salaires dérisoires à leurs ouvriers.

MM. Barrès et Kélin voudraient que le travail dans les forêts fut accompli en hiver, de manière à occuper les chômeurs de la campagne.

M. Colliard est opposé aux caisses de chômage. Elles fonctionnent mal dans les campagnes. Des subventions aux communes pour des travaux à faire par les chômeurs seraient préférables selon lui.

M. Pilloud voudrait que les personnes fortunées entreprennent en temps de crise des travaux utiles.

M. Marcellin Charrière estime qu'il faut donner aux chômeurs du travail et non de l'argent.

M. le commissaire du gouvernement fait remarquer que l'argent manque pour faire exécuter de grands travaux.

M. Châtton, conseiller d'Etat, déclare que l'assurance-chômage gêne trop fortement le budget et causera de gros déficits.

2^{me} observation : La commission constate que les dépenses prévues lors de l'élaboration de la loi sur l'assistance ont été dépassées. N'y a-t-il pas lieu de restreindre ces dépenses ?

Le gouvernement songe à une diminution des subventions aux communes et à un contrôle plus sévère de l'assistance.

M. Quartenoud estime que l'assistance doit se faire en premier lieu par la famille. Il pense aussi qu'on a abusé de l'hospitalisation.

MM. Blanchard et Stürny montrent qu'il y a incongruité à vouloir diminuer les subventions aux communes et en même temps à vouloir les empêcher de maintenir le taux de l'impôt.

M. le rapporteur est d'accord que les subsides actuels soient maintenus, mais il combat toute augmentation.

M. Paul Savoy demande la protection de l'élevage du pays.

M. Quartenoud voudrait voir diminuer le taux de l'intérêt du crédit agricole. L'agriculture devrait être protégée davantage sur le marché intérieur.

M. le commissaire du gouvernement prend acte des désirs de MM. Savoy et Quartenoud. La séance est levée un peu avant midi.

Séance de relevée, à 3 heures

M. le président Aebly donne lecture de deux motions de MM. Chassot et consorts relative aux fonctionnaires et de M. Bartsch relative au code de procédure civile. Elles seront discutées dans la prochaine séance.

M. Robert Colliard développe une interpellation sur la crise agricole qui se fait toujours plus sensible. Il critique vivement l'attitude du Conseil fédéral qui lui semble, sinon indifférent à la situation très grave, du moins peu disposé à y remédier par des droits élevés sur les produits agricoles importés en Suisse ou par l'interdiction de cette importation.

Les produits étrangers sont introduits en Suisse à des prix dérisoires, mais revendus à des prix aussi élevés que ceux des produits indigènes, procurant des bénéfices scandaleux aux importateurs.

L'industrie du bois souffre franchement de la concurrence étrangère. Les bois russes en particulier pénètrent en Suisse à des prix ruineux pour les producteurs suisses.

Le remède à la crise ne se trouve pas dans une inflation mais dans la diminution du prix de la vie. L'inflation provoque la ruine de la classe moyenne, des petits déposants. La diminution du coût de la vie ne doit pas se faire au détriment de la classe agricole qui a déjà subi sa part de restrictions.

L'agriculture de notre canton subit une crise. Elle en sortira par une production sélectionnée et sans reproche.

M. le commissaire regrette que le Conseil fédéral ne se préoccupe pas plus sérieusement du dumping soviétique qui atteint la production suisse des bois.

M. Colliard constate que la députation fribourgeoise a agi aux Chambres, mais regrette que les démarches n'aient pas obtenu plus de succès.

M. Marbach appuie M. Colliard et croit à la nécessité d'une action en faveur de l'agriculture. Il préconise la baisse du coût de la vie.

M. Paul Savoy pense que l'action en faveur des paysans doit se faire par l'intermédiaire des organisations agricoles.

M. Lucien Despond signale à M. Colliard que l'importation des bois étrangers est soumise à un contingentement.

DIRECTION DES FINANCES

Rapporteur : M. Lucien Despond.
La première observation relative au contrôle des caisses d'épargne est liquidée après une brève explication de M. Châtton, commissaire du gouvernement.

2^{me} observation : La commission constate une augmentation des taxes cadastrales. Si cette augmentation correspond à la réalité pour les fonds urbains, elle ne suit pas l'évolution des valeurs des fonds ruraux.

M. le rapporteur estime que le prix des terres est trop élevé. Ce prix trop élevé influe sur la taxe. Les taxes cadastrales rurales doivent être abaissées.

M. Châtton, commissaire du gouvernement, déclare que les relevements de taxes proviennent en grande partie des fonds bâtis. La construction a été intense durant les dernières années, particulièrement à Fribourg.

Le relèvement des taxes rurales provient non seulement des grandes améliorations foncières réalisées, mais aussi de la réadaptation des taxes à leur vraie valeur de fonds qui étaient trop peu estimés. Ces taxes ne sont pas trop

élevées. Elles n'atteignent jamais la valeur véritable des fonds.

3^{me} observation : N'y a-t-il pas lieu d'introduire pour les chalets une double taxe, l'une pour le fisc, l'autre pour l'assurance contre l'incendie ?

M. le rapporteur croit que la diminution fiscale se justifie du fait que ces constructions constituent avant tout des instruments de travail.

M. le commissaire du gouvernement estime que l'introduction de la double taxe doit provenir d'un changement dans la loi sur l'assurance contre l'incendie en permettant une assurance supérieure à la taxe cadastrale.

M. Pilloud demande si la loi sur l'assurance contre l'incendie n'est pas en révision.

M. Bobet, conseiller d'Etat, dit qu'un projet est à l'étude et que les vœux de la commission et de M. Pilloud seront pris en considération.

Le système de la double taxe, existant dans d'autres cantons, sera examiné avant que le projet soit soumis au Grand Conseil.

La séance est ensuite levée.

RADIO

Vendredi 5 février

Radio-Suisse romande

12 h. 30 (de Lausanne), musique enregistrée. 16 h. 30 (de Lausanne), gramo-concert. 17 h. (de Genève), pour Madame. 17 h. 30 (de Lausanne), concert vocal. 18 h. (de Lausanne), concert récréatif par le Quintette Radio-Lausanne. 19 h. 1 (de Lausanne), musique enregistrée. 19 h. 20 (de Lausanne), prévisions sur les matches de dimanche. 19 h. 30 (de Lausanne), cours professionnel pour apprentis (la maréchalerie). 20 h. (de Lausanne), pastiches musicaux, avec violon et piano, par M. Joseph Nacher. 20 h. 45 (de Lausanne), cabaret concert.

Radio-Suisse allemande

15 h. 30 (de Zurich), concert récréatif. 20 h. (de Berne), soirée de chant de Louis Debonotte. soliste des concerts Lamoureux, Strasbourg. 21 h., jazz, chants et variétés.

Stations étrangères

Tour Eiffel, 20 h. 30, concert symphonique. Rome, Naples. 21 h., La mascotte, opérette, d'Audran.

Séance de ce matin

La pétition du syndicat socialiste des maçons et manoeuvres demandant que les caisses d'assurance unilatérales soient traitées sur le même pied que les caisses paritaires est rejetée.

Le Grand Conseil vote ensuite différents projets de décrets et accorde trois naturalisations.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Mutuelle. — Ce soir, répétition pour concert du 21 février. Basses : 8 h. 3/4.
Société des Samaritains. — Ce soir jeudi, à 8 h. 3/4, première séance du cours allemand de soins à donner aux malades, sous la direction de M. le docteur Dégli, au local de la société, bâtiment des postes, 2^{me} étage.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

SOULAGEMENT GRATUIT POUR LES PIEDS SENSIBLES ET FATIGUÉS

Seuffrez-vous de pieds fatigués, enflés, endoloris ? Est-ce que vos cors mordent, piquent et brûlent ? Y a-t-il de la moiteur entre vos orteils ou des craquelures et une sensation de démangeaison ? Les callosités vous rendent-elles infirme et malheureux ? Voici aujourd'hui pour vous et à nos frais, l'occasion d'un doux soulagement. Nous avons préparé 50,000 paquets « jumeau » de Saltrates Rodell, destinés à être vendus au prix habituel d'un seul paquet. Le paquet « jumeau » se compose du paquet modèle courant (de l'une ou de l'autre grandeur) et d'un paquet spécial d'essai. Procurez-vous un paquet « jumeau » aujourd'hui et employez le paquet spécial d'essai. Si vous n'obtenez pas

de soulagement et si vous n'êtes pas entièrement satisfait, rendez le paquet ordinaire à votre pharmacien qui vous remboursera intégralement son prix d'achat.

de soulagement et si vous n'êtes pas entièrement satisfait, rendez le paquet ordinaire à votre pharmacien qui vous remboursera intégralement son prix d'achat.

Les Saltrates Rodell versés dans de l'eau, dégagent de l'oxygène et donnent à l'eau l'apparence du lait. Quand vous plongez vos pieds dans ce bain laiteux, vous éprouvez un doux soulagement ; l'enflure est réduite ; la sensibilité disparaît et les cors et les callosités sont amollis à tel point que vous pouvez les extirper, en entier et avec leur racine, sans douleur ou danger. Procurez-vous un paquet « jumeau » immédiatement et laissez aux Saltrates Rodell le soin de prouver ce que nous disons.

— Monsieur Antonin ! s'exclama-t-elle d'un air pincé. Est-il possible que vous songiez encore à nous ? Je commençais à croire que votre disparition était définitive. On oublie si facilement les amis tombés dans le malheur.

— Je m'empressai de lui assurer qu'il n'en était rien et que seul un voyage, auquel j'avais contraint mes devoirs administratifs, avait pu m'empêcher de venir plus tôt. Puis, je lui demandai de ses nouvelles et de celles de Sophie.

Elle prit aussitôt une mine dolente pour exciter ma pitié.

— Ah ! mon pauvre monsieur, comment peut-on être en pareilles circonstances, sinon triste, lamentablement triste !... Nous sommes deux pauvres affligés, deux pauvres abandonnés ! Sophie, encore, a son avenir assuré. Mais moi !... Je pleure toutes les larmes de mon corps. Voilà à quoi je passe mon temps.

— Elle fit son devoir, dit agréablement M. Montparnaud, mais elle ne fait que cela... Ah ! monsieur Antonin — poursuivit-elle avec une recrudescence de sanglots, bien qu'aucune larme ne mouillât ses yeux — il est bien dur quand on a été dans l'aisance, de se sentir à la merci d'une parente... surtout d'une parente qu'on élevait par charité. C'est le monde renversé, voyez-vous !

— Elle fit son devoir, dit agréablement M. Montparnaud, mais elle ne fait que cela... Ah ! monsieur Antonin — poursuivit-elle avec une recrudescence de sanglots, bien qu'aucune larme ne mouillât ses yeux — il est bien dur quand on a été dans l'aisance, de se sentir à la merci d'une parente... surtout d'une parente qu'on élevait par charité. C'est le monde renversé, voyez-vous !

— Elle fit son devoir, dit agréablement M. Montparnaud, mais elle ne fait que cela... Ah ! monsieur Antonin — poursuivit-elle avec une recrudescence de sanglots, bien qu'aucune larme ne mouillât ses yeux — il est bien dur quand on a été dans l'aisance, de se sentir à la merci d'une parente... surtout d'une parente qu'on élevait par charité. C'est le monde renversé, voyez-vous !

— Elle fit son devoir, dit agréablement M. Montparnaud, mais elle ne fait que cela... Ah ! monsieur Antonin — poursuivit-elle avec une recrudescence de sanglots, bien qu'aucune larme ne mouillât ses yeux — il est bien dur quand on a été dans l'aisance, de se sentir à la merci d'une parente... surtout d'une parente qu'on élevait par charité. C'est le monde renversé, voyez-vous !

— Elle fit son devoir, dit agréablement M. Montparnaud, mais elle ne fait que cela... Ah ! monsieur Antonin — poursuivit-elle avec une recrudescence de sanglots, bien qu'aucune larme ne mouillât ses yeux — il est bien dur quand on a été dans l'aisance, de se sentir à la merci d'une parente... surtout d'une parente qu'on élevait par charité. C'est le monde renversé, voyez-vous !

— Elle fit son devoir, dit agréablement M. Montparnaud, mais elle ne fait que cela... Ah ! monsieur Antonin — poursuivit-elle avec une recrudescence de sanglots, bien qu'aucune larme ne mouillât ses yeux — il est bien dur quand on a été dans l'aisance, de se sentir à la merci d'une parente... surtout d'une parente qu'on élevait par charité. C'est le monde renversé, voyez-vous !

L'ÉNIGME DE LA VALISE ROUGE

Par H.-J. MAGOG

Dolcepiano me croyait-il ? Se réjouissait-il de ma décision d'abandonner les recherches ? Il me fut impossible de me faire une opinion là-dessus. Toute la soirée — que nous passâmes ensemble — il montra beaucoup d'entrain et fit preuve de la plus grande liberté d'esprit. C'était réellement un aimable compagnon et, en toute autre circonstance, je l'aurais fort apprécié. Mais je me souvenais de l'avertissement de Sophie et je me tenais sur mes gardes.

Le lendemain, au réveil, je le rencontrai sur la porte de l'hôtel.

— Vous partez ? Bonne chance ! me dit-il. Espérons que j'aurai le plaisir de vous revoir.

— Adieu, répondis-je, en lui donnant une brève poignée de main.

Je courus à la gare et m'installai dans un coin de wagon. Quelques instants après, le train m'emportait, tandis que je regardais distraitemment par la portière, du côté de la route qui longe la voie.

pour Nice. Mais pourquoi m'avait-il caché ce projet ? Et pourquoi ne m'avait-il pas proposé de m'emmener ? Je trouvais cela suspect.

Emprisonné dans mon wagon, j'étais parfaitement impuissant à suivre la course folle de l'Italien. S'il cherchait à m'échapper, il avait tout loisir de le faire avant mon arrivée à Nice. Et quels que pussent être ses projets, je les ignorais trop pour tenter de les contrer.

Ennemis ou allié, Carlo Dolcepiano était désormais perdu pour moi. Or, dans les deux cas, il m'intéressait également mon enquête. Je regrettais de l'avoir quitté aussi légèrement, sans avoir percé son mystère et sans m'être ménagé un moyen de le rejoindre.

— Décidément, je ne suis qu'un novice, murmurai-je, avec dépit.

Je m'efforçai de me consoler en songeant que j'appartais à Sophie la certitude que M. Montparnaud avait bien été assassiné et qu'après tout ce point seul nous intéressait. La découverte de l'assassin regardait la police et, si mon amour-propre souffrait de lui en abandonner la gloire, elle m'importait plus à mon bonheur futur et à la tranquillité de ma fiancée.

Un autre sujet de souci changea soudain le cours de mes pensées. Je rentrais à Nice, enchaîné à ma double personnalité, selon les gens que je rencontrais. La stupidité de ma fugue m'apparut de nouveau et je maudis une fois de plus mon inconcevable légèreté.

simple enfantillage ; tandis que, vis-à-vis du second, j'étais bien en plus fâcheuse posture. Le souvenir des deux cents francs que je m'étais inconsidérément attribués me rembrunit. Quelle sottise idée !

— Pourquoi les ai-je gardés ? grommelai-je. Si j'avais tout restitué, M. Cristini n'aurait à me reprocher qu'une mystification.

Aussitôt, je réfléchis qu'il était encore temps de réparer ma bêtise. J'en parlerais d'ailleurs à Sophie, qui me conseillerait certainement de les rendre sans plus de retard. Ce serait le moyen de savoir si les huit cents francs étaient parvenus à leur adresse.

Ces résolutions prises, je respirai plus à l'aise comme si la restitution projetée eût été un fait accompli.

Jusqu'à Nice, je ne cessai de me tourmenter et ce fut d'un pas guilleret que je quittai la gare pour gagner à pied la rue Pastorelli. Je descendis l'avenue de la Gare en flânant. Il était à peine 8 heures et je ne pouvais songer à me présenter chez Mme Montparnaud d'aussi bon matin. D'autre part, où aller ? Je n'osais me montrer chez moi, étant censé être à Gênes et craignant quelque rencontre embarrassante.

Après avoir gagné à petits pas la place Masséna et être revenu en arrière, de la même allure nonchalante, je me décidai à tourner dans la rue Pastorelli. Devant la porte, je consultai ma montre. Elle marquait 9 heures moins un quart. C'était encore bien tôt ; mais, comme Sophie devait m'attendre, il ne me semblait pas trop inconvenant de me risquer à monter et à sonner.

Mme Montparnaud m'ouvrit elle-même et son accueil fut plein d'aigreur.

— Elle m'aidera... Elle compte m'aider... comme elle le doit, soupira madame Montparnaud. Elle comprend que ce serait, de sa part, le comble de l'ingratitude de me laisser dans la misère, surtout après ce que nous avons fait pour elle. Vous le savez, monsieur Antonin, nous l'avons recueillie... C'était notre enfant ! Elle ne peut oublier cela.

— Elle ne l'oubliera pas, affirmai-je.

— Et puis, enfin, reprit madame Montpar-

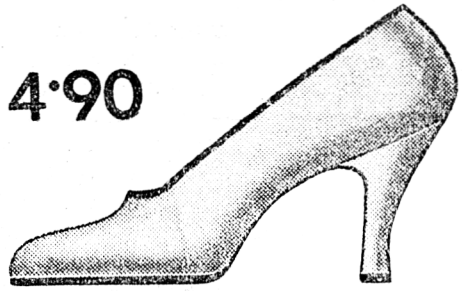
— Et puis, enfin, reprit madame Montpar-

— Et puis, enfin, reprit madame Montpar-

Rata

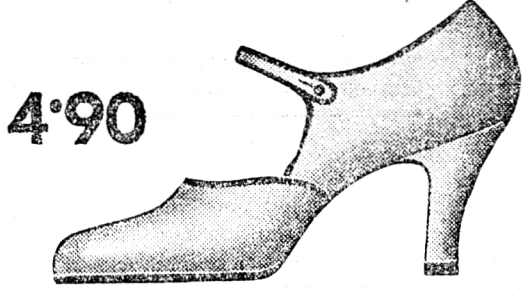
POUR LA DANSE ET LA SOCIÉTÉ.

Rata



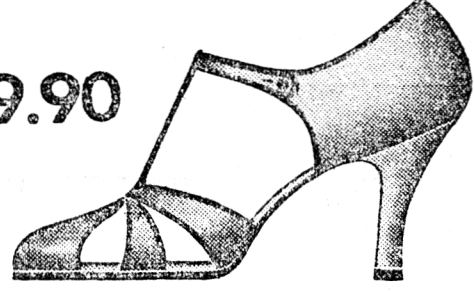
4.90

Modèle 9315-03
Pour la société, élégant décolleté très léger à talon élané.



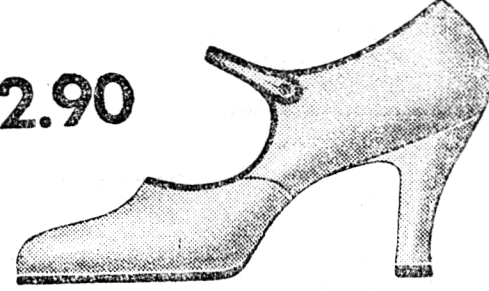
4.90

Modèle 9375-03
Soulier en satinette noire. Le même modèle en Satin noir ou blanc.



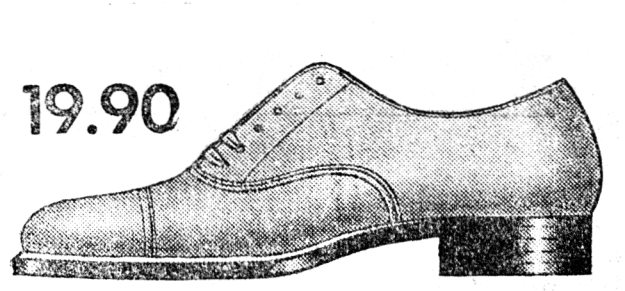
9.90

Modèle 5485-51
Élégante chaussure à barrette en crêpe de chine, finement ornée. La chaussure de qualité pour la soirée.



12.90

Modèle 9875-01
Chaussure en verni, indiquée pour chaque occasion, soit pour la promenade, soit dans la société. Talon élané.



19.90

Modèle 7837-21
Élégante chaussure vernie pour Messieurs. Façon pointue. Egalement appropriée pour la société. J-5-V.

NOS SUCCURSALES: ZÜRICH, BÂLE, BERNE, GENÈVE, BIENNE, ST.GALL, WINTERTHOUR, SCHAFFHOUSE, LA CHAUX-D-FONDS, LAUSANNE, THOÛNE, FRIBOURG, AARAU, BADEN, GRÛNCHEN,

†

Monsieur Pierre Francey et ses enfants: Cécile Renevey-Francey, à Montagny-la-Ville; Ernest Francey-Renevey, à Prez; Adrienne Francey-Francey, à Cousset; Edouard Francey et sa fiancée, M^{lle} Marie Dougoud; Eugène, Oscar, André et Marie-Thérèse Francey, à Cousset; M^{me} Hortense Buchs et ses enfants, à Genève; M. et M^{me} Ernest-Joye-Francey et leurs enfants, à Montagny-la-Ville, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de leur chère épouse, mère, sœur,

Madame Céline FRANCEY
née Joye

pieusement décédée, munie des sacrements de l'Eglise, le 3 février, dans sa 61^{me} année. L'enterrement aura lieu à Montagny, vendredi, 5 février, à 9 h. 1/2. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Mademoiselle Catherine Margueron et Monsieur le curé Wicht, à la cure de Villarimboud, remercient les parents, amis et toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à la mort de leur chère sœur et cousine, Mademoiselle Pauline Margueron.

EN CAS DE DÉCÈS

adressez-vous à

Pompes funèbres J. Roget, Payerne et Estavayer.
Toutes fournitures et transports aux plus favorables conditions. Cercueils tous modèles, capitonnés, livrés franco domicile de 30.-, 50.-, 70.-, 90.-, 150.-, à 400 francs.

Grand choix **COURONNES** de 8 à 60 francs. Cierges, rubans, crêpes, insignes. Corbillard-automobile pour tous transports
J. ROGET - PAYERNE
Place du Cerf, Maison Gingins-Berger. Tél. 24 Et ESTAVAYER.

CINÉMA ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation du grand triomphe

BOMBES SUR MONTE-CARLO

Réservez vos bonnes places!

Dès demain la grande comédie

Quand te tués-tu?

Tél. 7.14

On demande à louer pour le 25 juillet

2 pièces, pouvant servir de

bureau

Adressez les offres écrites sous chiffres P 10525 F, à Publicitas, FRIBOURG.

A l'occasion de CARNAVAL

CAFÉ DES TANNEURS

Dimanche, 7, lundi 8 et mardi 9, dès 3 heures.

CONCERTS

Orchestre « Edelweiss ». Belle décoration. Entrée libre. — Pas de ruben.

10520 Se recommande: H. Strub.

On demande un jeune homme de 16-18 ans, comme

Volontaire

trouverait place chez M. Fritz Troyon, Forel (Lavaux). 10528 F

On demande

pour maison de la place, un employé pour la correspondance en français et en allemand. S'adresser par écrit, chiffres P 10526 F, à Publicitas, Fribourg.

Essayez donc?

des ramequins au fromage, à 20 cts. Les beaux pâtés aux quenelles de brochet, à 25 cts. Un gâteau au véritable vin cuit, à 40 cts, vendredi.

Confiserie de Saint-Nicolas, Ch. Leimgruber - Sommer, rue des Epouses, Tél. 4.56

Apprenti-maréchal

trouverait place chez M. Fritz Troyon, Forel (Lavaux). 10528 F

On demande

pour maison de la place, un employé pour la correspondance en français et en allemand. S'adresser par écrit, chiffres P 10526 F, à Publicitas, Fribourg.

Sommelière

connaissant le service, demande place dans bon café. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 7083 B.



Alfred CORBOUD

Pérolles, 17

Téléph. 3.75

seul concessionnaire pour le canton de Fribourg

Le pain complet

mieux encore

Le pain vivant

Le seul pain qui contient la vitamine D, celle des rayons ultra-violet. Facilite la digestion et l'assimilation, combat le rachitisme.

Le pain Vitalin

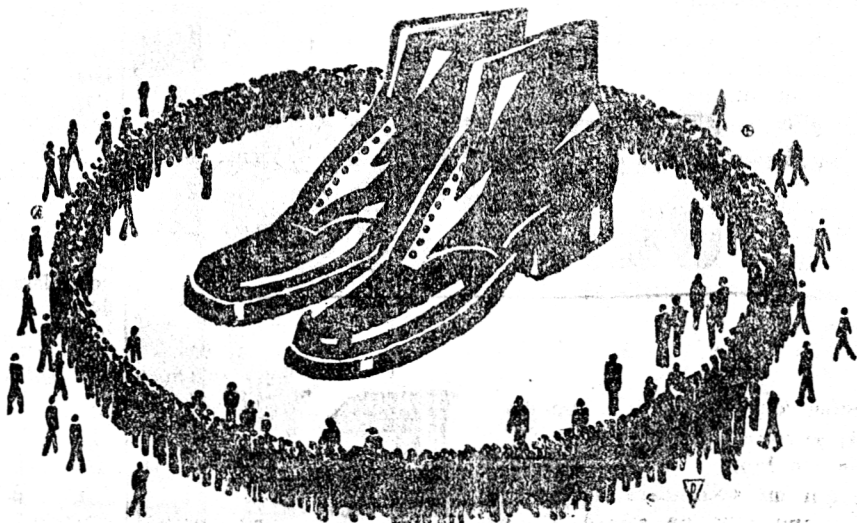
est fabriqué en ville chaque jour par les 22 boulangers dont les noms suivent:

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| A. Bourquin, r. Grimoux. | J. Lauper, Beauregard. |
| F. Buchs, Pont Muré. | J. Ludi, Place Petit-Saint-Jean. |
| C. Bugnard-Hell, rue de Romont. | J. Maillard, rue de l'Industrie. |
| T. Bulliard, rue de Romont. | E. Meyer, La Grappe. |
| J. Favre, rue de la Préfecture. | G. Pesse, r. du Progrès. |
| C. Gachoud, rue de l'Hôpital. | J. Renevey, Pérolles. |
| A. Gaillard, Pérolles. | E. Sauterel, Funiculaire. |
| E. Golliard, r. des Alpes. | A. Schönenberger, r. des Bouchers. |
| A. Gremaud, rue de Lausanne. | J. Strehel, Criblet. |
| X. Huber, Beauregard. | B. Strehel, fils, rue d'Or. |
| G. Lanthemann, Pérolles. | E. Stuber, Grand'rue. |

Le pain VITALIN ne doit manquer sur aucune table

Il ne se vend que sous l'emballage original et est soumis à un contrôle régulier.

Imprimerie Saint-Paul Enveloppes avec et sans impression au plus bas prix



Quelques avantages de notre

LIQUIDATION partielle

- | | |
|--|-----------|
| Chaussures de travail, hommes et dames | Fr. 12.80 |
| » de sport, » et » | » 15.80 |
| Souliers de ski » et » | » 19.80 |
| Souliers bas, noirs ou couleur dames | » 9.80 |
| » » » messieurs | » 12.80 |

KURTH Fribourg

51, rue de LAUSANNE

Envois contre remboursement partout. Tout article ne convenant pas sera échangé franco

Banque Cours de soudure autogène

de la place, demande un **Apprenti**

Offres écrites avec certificats d'école, sous chiffres P 223-7 F, à Publicitas, Fribourg.

appliquée aux constructions mécaniques et métalliques
TECHNICUM DE FRIBOURG
du 22 au 27 février

S'inscrire à la Société suisse de l'acétylène, 12, Gelsengasse, Bâle. 166-1 F.

Demioiselle

catholique, avec avoir, désire faire connaissance d'un jeune homme ou veuf en vue de mariage. Bon ouvrier serait accepté. 10518 S'adresser sous chiffres 5-12, poste restante, Beauregard, 18, Fribourg.

Prenez donc du Vim

Un simple coup d'oeil jeté sur l'évier et sur l'égouttoir fait voir si le Vim a passé par là, ou si l'on s'est contenté d'un produit d'entretien médiocre. Dans une cuisine où l'on se sert de Vim, tout brille et respandit.



GRANDE BOÎTE 75CTS. DEMI-BOÎTE 40CTS.

L'Institut Sunlight vous offre de nombreux avantages. Ecrivez-nous, et nous vous dirons comment vous pouvez en profiter. Sunlight S. A. Zurich

V44-050 SF



Vente

avec 10% rabais

du 23 janvier au 6 février



Aux Corsets élégants 68, rue de Lausanne, FRIBOURG Téléphone 11.11

Ménage de trois personnes demande à louer, pour avril ou mai, un APPARTEMENT de trois chambres, cuisine, de préférence dans le quartier des Places. Ecrire sous chiffres P 40177 F, à Publicitas, Fribourg.

AVIS

On vendra, vendredi, de la viande de vache grasse à partir de Fr. 2.- le kg., à la ferme du Schenberg, chez M. Ropraz. 10527 F

Chianti - Piccini
Valle d'oro
Excellent VIN de table
MAISON
Jos. BASERBA

A VENDRE

plusieurs maisons d'habitation, avec terrain attenant, ainsi que domaines de 10 à 45 poses. S'adresser par écrit, s. P 1188 B, à Publicitas, Bulle.

ON DEMANDE

pièce de vacher ou charretier, dans grande exploitation agricole. Bons certificats. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 7087 B.

Des avances de fonds

vous sont assurées si vous entrez dans notre société. Demandez sans engagement des renseignements, statuts, etc.

"Dargo"

Société de prêts, Zurich 1 Bahnhofstr. 57 c

Occasion

Pour cause de non emploi, à vendre à bas prix, beau potager « Le Révo », n'ayant servi qu'une année, état neuf. 10537 S'adresser à B. Zomfing, inst., Ecuville (Fribourg).

On demande

A LOUER

pour le 25 juillet, appartement de 6 à 8 pièces, avec confort. Offres écrites s. chiffres P 10535 F, à Publicitas, Fribourg.

Œuvre de bienfaisance demande pr la campagne

personnes

se chargeant de la vente de cartes postales, contre forte commission. S'adresser sous chiffres P 40173 F, à Publicitas, Fribourg. 76-16 F

ÉCONOMIES !

ÉCONOMIES !

PROFITEZ !

NOUVELLE BAISSE

AUX CHAUSSURES MODERNES

FRIBOURG

RUE DE ROMONT, 26

VIENT-DE PARAÎTRE

PLUS

FACE AU MARIAGE

Pour l'âge des fiançailles
Prix : 1 fr. 25

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
FRIBOURG

130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38

AU FAISAN DORÉ, FRIBOURG

RUE DU TIR, N° 15 • TÉLÉPHONE 937 •

JAELLEN, COMESTIBLES

Poissons frais GROS ARRIVAGES

BAS PRIX. PROFITEZ.
Vendredi matin et dès jeudi après-midi,
GRANDE VENTE de superbe
CABILLAUD danois extra, extra
superbe FILET FRAIS, COLIN fran-
çais, SAUMON rouge, SOLES.
PALÉES de Neuchâtel, Brochets.
MERLANS, RAIE, TRUITES vivantes.
CUISSÉS DE GRENOUILLES.
ESCARGOTS préparés, etc. 6-5 F

Vente aux enchères de bétail et chédail

Pour cause de cessation de bail, le soussigné vendra, aux enchères publiques, devant son domicile, à Villars-sur-Glâne, le **jeudi 11 février**, dès 9 h. 1/2 du matin, chédail : 3 chars à pont, 1 char à ressorts, 1 char de marché à l'état de neuf, 6 colliers de chevaux, 2 colliers de vaches, clochettes, couvertures, 1 charrette à lait, 1 caisse à purin, 1 faucheuse, 1 faneuse, 1 charrette à bras, 1 rouleur, 1 hache-paille, 1 meule, 1 bascule, bidons à lait, boîtes, faux, fourches, râtaux, chaînes à billons, chaînes à brouter, ainsi que d'autres objets. Dès 1 heure, bétail : 1 jument hors d'âge, 11 vaches dont une pour la boucherie, 4 génisses dont 1 portante et une pour la boucherie, 1 vachette, 2 porcs. 10388 F
L'exposant : Antonin Python.

AïchA Sa crème de beauté
Sa poudre de riz
Son eau de cologne

Café-restaurant Continental

Grosse surprise

Jeudi gras, 4 février, dès 20 h. 30.

CLUB DU « BAS DE LAINE »

Forêt de Châtillon

L'Etat de Fribourg vendra aux enchères publiques, **lundi, le 8 février**, les lots ci-après déposant à Châtillon et Monteban : 25 moulins, 1300 fagots, 200 billons et charpentes, 15 pièces de frêne, 5 tas de dé. 10466
Les mises commenceront à la croisée de Froideville, à 9 h. 1/2; dernières de la saison.
L'inspecteur des forêts du 1^{er} arrondissement : J. DARBELLAY.

AVIS

Samedi, 6 février, après midi, on vendra de la belle viande de vache grasse, à 2 fr. 20 et 2 fr. 50 le kg., chez Joseph Etienne, Courmanon. 40175 F

A LOUER

au Schoenberg, situation des plus ensoleillées, appartement de 5 chambres avec tout le confort. S'adr. à Ed. Fischer, 40, Schoenberg. 10257 F

Vente de bois

L'Etat de Fribourg vendra, aux enchères publiques, le **jeudi 11 courant**, dès 9 h. 1/2, dans la forêt du Bibou : 60 charpentes cubant 29,62 m³; 29 moulins, 18 tas. 10523
L'inspecteur des forêts : F. von der Weid.

Gambach

Avenue du Moléson, 4, à louer appartement de 3-5 chambres, tout confort, pour le 25 juillet ou date à convenir. Vue superbe. 10470
S'adr. au rez-dechaussée.

Direction des Travaux publics

Département des Ponts et Chaussées

Le public est informé que les travaux d'abattage de la paroi de molasse qui domine la route cantonale GUIN-MORAT, à 150 m., en aval du pont sur la Sarine, à Schiffenen, seront mis en chantier dès **lundi, 8 février 1932**, et dureront environ 6 à 8 semaines.

Afin d'éviter des accidents dus aux coups de mine, les usagers de cette route devront circuler avec une extrême prudence sur le tronçon de route cantonale compris entre le pont de Schiffenen et le village de l'Étêt-Cormondes, et se conformer strictement aux indications des affiches et aux ordres qui leur seront donnés sur place.

Des écriteaux surmontés de fanions rouges délimitent la zone dangereuse, sur laquelle la circulation sera totalement interrompue pendant le tirage des mines et le déblaiement de la route, ce qui pourra durer, dans certains cas, de 1 à 2 heures consécutives, soit de 8 à 10 h. du matin.

Dès lors, pour ne pas entraver la bonne marche des travaux, tous les véhicules qui, de Fribourg vont directement à Morat, ou vice versa, sont invités à utiliser dès **lundi, 8 courant** et jusqu'à nouvel avis, la route cantonale Fribourg-Morat par Courtepin.

Fribourg, le 3 février 1932.

10522 F

Le Conseiller d'Etat, Directeur, signé Buchs.

Notre vente de BLANC qui fait la joie de toutes les ménagères bat son plein.

Actuellement sur nos TABLES spéciales

Exposition de

BAS pour dames

! Il y aura des surprises

Grands magasins Knopf

A LOUER

appartement 4 pièces, vérandas, mansarde, chambre de bains, jardin d'agrément et potager, garage, évier, poulailler. 10172
S'adresser : Café Riche-mont ou 121, Daillettes.

Camion Sauper

Par suite d'achat d'un camion plus fort, à vendre
2 1/2 à 3 tonnes, à cardan, sur pneus, prix bas. Demandes s. chiffres V 2058 G, à Publicitas, Fribourg.

Vente aux enchères publiques de bétail et chédail

Lundi, 8 février 1932, dès 9 h. 1/2 du matin, le soussigné vendra, aux enchères publiques, devant son domicile, à Corminboeuf : 4 chars à pont dont 1 à 1 cheval, 1 voiture, 1 char de marché, 1 caisse à purin, 1 char à purin, 1 charrette à lait, 1 faucheuse, 1 faneuse, 1 charrette, 1 battoir, 2 herses à champs, 1 herse à prairie, 1 hache-paille, 1 luge pour billons, fils de fer, cordes, colliers pour chevaux et vaches, lits, buffets, tables, commode, tonneau à fruits.
Dès 1 heure, bétail : 1 bonne jument à deux mains, 6 vaches laitières portantes ou vélées, 1 génisse, 1 faurillon d'une année. 10389 F
L'exposant : François Tinguely.



Costumes

Location permanente

GRAND ET BEAU CHOIX

Loups - Perruques
Calottes, Collerettes

Maison

Vogel

Hôtel Suisse — Fribourg

OCCLUSION

A vendre, près de Fribourg, petit domaine de 8 poses, jolie maison neuve. Convientrait pour jardinier. — S'adres. par écrit sous chiff. P 40179 F, à Publicitas, Fribourg.

Sommelière

connaissant le service, demande place dans bon hôtel ou café.
S'adresser sous chiffres P 40178 F, à Publicitas, Fribourg.

A vendre

BAS PRIX

1 réchaud à gaz, 2 flamme-
mes, 1 buffet de cuisine,
1 prie-Dieu, 1 fauteuil,
2 chaises, 1 statue, Made-
leine. 10516 F
S'adresser à M. Carrel,
r. de Morat, 259, Fribourg.

Vente de bois

Le conseil communal de Grolley vendra 25 m³ billons et charpente. 10519 F
Rendez-vous des miseurs : vendredi, 5 février, à 9 h., à la Chaudallaz.

Enchères de bétail et chédail

Pour cause de cessation de bail, les frères Fasel exposeront, aux enchères publiques, devant leur domicile, à Ferpletz, le **samedi 13 février** : CHÉDAIL : dès 9 h. 1/2 : 2 chars, 1 petit char de marché, 1 faucheuse, 1 rouleur en fer, 1 charrette, 1 herse, 1 caisse à gravier, 1 charrette, 1 romaine de 120 litres, tous les outils servant à l'exploitation du domaine et une quantité de bois de chauffage. BÉTAIL : 2 chevaux, 4 vaches, 5 génisses de 12 à 18 mois, 2 veaux de l'hiver, 3 porcs de 4 mois et un bon chien de garde. 10486 F
Payement comptant.

Les exposants.

UN PLAISIR

est l'emploi de la cire REMAX,

qui nettoie et donne aux parquets et linoléums
un brillant sans égal. 130-6

Seul dépositaire : **Marcel CHIFFELLE**,
avenue des Alpes, 26, FRIBOURG.